

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



13<sup>e</sup> Année

JANVIER 1957

N<sup>o</sup> 1

## SOMMAIRE

1. Mémorial (mois de janvier) . . . . .	2
2. Chambre des Députés (mois de janvier) . . . . .	2
3. La Fête Nationale Luxembourgeoise . . . . .	3
4. Monsieur le Président Joseph Bech à la tribune de l'Assemblée du Conseil de l'Europe . . . . .	8
5. Les Perspectives économiques luxembourgeoises pour 1957. Exposé de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques . . . . .	10
6. Critères linguistiques de la nationalité luxembourgeoise par M. le pro- fesseur Robert Bruch. . . . .	19
7. Nouvelles diverses . . . . .	36
8. Nouvelles de la Cour. . . . .	39
9. Le Mois en Luxembourg (mois de janvier). . . . .	39

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME

LUXEMBOURG

## Mémorial (mois de janvier)

### Ministère de l'Agriculture.

Le « Mémorial » N° 4 du 21 janvier 1957 publie une série d'arrêtés concernant le régime des céréales panifiables.

\*

### Ministère de l'Education Nationale.

Un arrêté ministériel du 5 janvier 1957 modifie l'arrêté ministériel du 20 octobre 1954 terminant le programme des examens pour la collation des brevets aux membres du personnel enseignant des écoles primaires.

\*

### Ministère de l'Intérieur.

La loi du 11 janvier 1957 porte incorporation dans le territoire de la commune de Wahl de certains terrains appartenant aux communes de Heiderscheid et de Grosbous.

\*

### Ministère des Transports.

La loi du 21 décembre 1956 approuve la Convention relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers, signée à Rome, le 7 octobre 1952.

Une loi du même jour approuve le Protocole signé à La Haye, le 28 septembre 1955, portant modification de la Convention pour l'unification

de certaines règles relatives au transport aérien international, signée à Varsovie, le 12 octobre 1929.

Une troisième loi du même jour approuve la Convention relative à la constitution de la Société Européenne pour le Financement du Matériel ferroviaire (Eurofima), le Protocole additionnel et le Protocole de signature de cette Convention, signés à Berne, le 20 octobre 1955.

Un arrêté grand-ducal du 11 janvier 1957 porte publication d'un relevé d'assimilation destiné à servir à la reconstitution des carrières des agents des chemins de fer luxembourgeois, prévue par les arrêtés grand-ducaux des 4 février 1952 et 31 décembre 1955.

\*

### Ministère du Travail.

La loi du 28 décembre 1956 approuve la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Confédération suisse en matière d'assurances sociales, signée à Berne, le 14 novembre 1955.

\*

### Ministère des Travaux Publics.

Un arrêté du Gouvernement en Conseil du 29 décembre 1956 fixe les clauses et conditions générales d'adjudication des travaux et fournitures pour la réalisation desquels il est fait appel à des fonds ou à des crédits publics.

## Chambre des Députés (mois de janvier)

14 janvier: Réunion de la Commission spéciale du Budget.

17 janvier: Réunion de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> Section.

Réunion de la Commission spéciale du Budget.

Réunion de trois Sections centrales.

22 janvier: Réunion d'une Section centrale.

Réunion de la Commission spéciale pour la Réforme fiscale.

25 janvier: Réunion d'une Section centrale.

29 janvier: 11<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi autorisant l'échange de biens dépendant du domaine

curial de Bettembourg (N° 619). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1957 (N° 610). Rapport de la Commission spéciale. Déclaration de M. le Ministre des Finances.

Réunion de la Commission des Comptes.

30 janvier: 12<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt et vote d'une motion. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi modifiant l'article 7, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective, modifiée par la loi du 3 juin 1926, et l'article 9 de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 portant réorganisation du statut

de la Chambre des Artisans, modifié par l'arrêté grand-ducal du 13 décembre 1954 (N° 616). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exer-

cice 1957 (N° 610). Continuation de la discussion générale.

31 janvier: 13<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1957 (N° 610). Continuation de la discussion générale.

Réunion d'une Section centrale.

## La Fête Nationale Luxembourgeoise

A l'occasion de l'Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, le pays a vécu une fois de plus cette traditionnelle journée de fête qui est célébrée dans l'enthousiasme général.

La veille du 23 janvier, les festivités commencèrent à 18 heures devant le Palais grand-ducal par la retraite aux flambeaux de la musique du Corps de la Garde grand-ducale.

Après que la population eut longuement acclamé la Souveraine et les Membres de la Famille grand-ducale qui avaient fait Leur apparition au balcon du Palais, la musique militaire se dirigea vers la Place d'Armes où eut lieu un concert de musique patriotique.

Selon la tradition, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, prononça une allocution radiodiffusée.

« Meng le'f Matbierger!

Um Virowend vum 23. Januar hun ech, émol me', d'E'er, onser Grossherzogin op desem Wé d'Gléckwönsch vun alle Letzeburger auszesprechen.

Ons Wönsch kommen aus vollem patriotischen Herz. Si se gedroen vun der Le'ft an der Dankbarkét, de' d'letzeburger Vollek senger Souveraine entge'nt brengt, de' zönter engem dröttel Johrhonnert, op dem Tro'n vum Land, seng Geschécker mat secherer Hand léd.

Der Grossherzogin Charlotte hiren Däg huet sech, no a no, während hirer Regierungszeit, am de'fste Sönn; zum Nationalfeierdäg vum ganze letzeburger Vollek ausgewuess. Dät héscht, dass op dén Däg, me' we' op soss én Däg am Jahr, d'Letzeburger sech éneg fillen an der Le'ft zu hirem Land, an sech bewosst sen, wât d'Hémecht hinne bedeit a wert ass.

Datt dém eso' ass, ass der Grossherzogin hire gro'sse Verdengscht.

We' Sie op den Tro'n ko'm, huet Sie proklamer't: "D'letzeburger Vollek huet ömmer an senge freihétlechen Arichtongen d'Schöld vun senger Onofhängegkét gesin. De'f wuerzelt an him d'Le'ft zu senge nationale Gefiller an de Glâf un d'Gerechtegkét an d'Freihét. An dém Gésch't wöll Ech d'Land rege'eren. Seng Constitutio'n soll mir dobei als Wéweiser dengen."

Déne Wieder ass d'Grande-Duchesse Charlotte trei bliwen bis op den heitegen Däg. A well Sie hiren Ed gehâlen huet, well Sie fir jiderén vun ons e Beispill ass vun allδέglecher Arbecht zum Beschten. vun der Hémecht a well Sie an Zeiten vu Gefor iwer ons Independenz an ons national Institutio'nen gewâcht huet, dofir stét haut d'Land als en énegt Vollek an Trei an a Vere'erong zu Hir an zur Kro'n.

D'Grossherzogin Hirerseits huet eng natirlech Affektio'n fir Hirt Vollek. A well d'Letzeburger dât fillen a wössen, dofir hun sie Se so' gér, net well et hir Grossherzogin ass, mä well et Sie ass. An dât gött dém Verhältnes töschent der Souveraine an der Natio'n dé familiale Charakter, dén op d'öffentlecht Liewen an onsem klinge Land de' glécklechst Influenz huet. Hie brengt et mat sech, daß d'Letzeburger o'ni Onnerschéd vu Partei, Stand an Opinio'n öm d'Grossherzogin groupe'ert do stin, patriotesch geénegt, am Gefill vun hirer Solidarite't ge'nt-iwer önneren an äusseren Geforen.

Meng le'f Matbierger!

E Bléck zeréck op d'Johr 1956 beweist ons, dass d'Welt an dém Johr gro'sse Geforen entgangen ass. Während dénen dramateschen Evénementen an Ungarn an an Ägypten hung de Weltfridden eso'zesoen un engem Fuedem. Aus dem Verlâf an aus der Analys vun dénen Evénementen ergin sech fir d'europäesch Politik an och fir d'Politik vun onsem Land eng Rei vu Conclusio'nen. Virun allem ass et no'twendeg, feststellen, dass, wann de Friden erhâle blo'f, et âneren Ursachen ze verdanken ass, we' der Interventio'n vun de Verénten Natio'nen, de', we' se haut organise'ert sin, net ömstand sen, d'Rechter vun déne Schwächen ge'nt Iwergröff vun déne Mächtegen a Stärken ze schützen. An et ass och net ze légnen, dass, als Folleg vun hirer Schwächt am Fall vun dem russeschen Agröff an Ungarn a vun de franse'sch-engleschen Militäroperatio'nen an Ägypten, d'Organisatio'n vun de Verénten Natio'nen zwéerlé Moss a Gewicht gebraucht huet. Op dér ânerer Seit ergött sech aus der Suezkrisis, dass trotz der onentbierlecher a secherer Fröndschaft, de' ons Länner un d'Verénegt Staaten vun Amerika bönnt, et virkomme kann, dass d'europäesch

Liewensno'twendegkéten net ömmer och d'amerikanesch Liewensno'twendegkéten sin.

D'Verschle'ssen vum Suezkanal huet den europäesche Länner ganz brutal hir Ofhängegket an domat hir Schwächt bewisen. An eso' ass et ganz natirlech, dass ömmer dem Androck vun der Suezkris an allem, wät dröm an drun sech ofgespillt huet, de' europäesch Völker, o'ni sech duerfir vun Amerika ze distanze'eren, op d'No'twendegkét vu me' enger stärke Solidarite't vun Europa besannen an datt sie duerop mat aller Energie an eso' se'er we' me'glech lass schaffen.

Dir frot iech secher, fir wät ech bei deser Geléenhét de' Froen opwerfen. Ech schwätzen iech doriwer, well ech iwerzégt sin, dass de' lescht Me'nt eng nei Situatio'n an der Weltpolitik geschâfen hun, an dass et no'twendeg ass, dass d'letzeburger Vollek wéss, we' mir ons duerzo' stellen.

D'Zukunft vum Land hânt zur Hâptsâch vun der Weltpolitik of. Et ass zwar kén Zweifel drun, dass mer onse Wuelstand wesentlech durch ons égen Ustrengong verdengt hun, grad we' mer aus égener Krâft onse soziale Pflichten nokomme können — mä et ass awer och klor, dass mir un der europäescher Hochkonjunktur délhuelen an dass o'ni sie all ons Ustrengongen ömsoss wiren an dass et aus ass mat onsem heitege Wuelstand, wann d'Grundlagen, op dénen hie bero't, verschwannen.

Letzeburg ass me' we' de' méischt âner Länner vu sengem Aussenhandel an domat vun der Weltpolitik ofhängeg.

Am Jahr 1957 triede mir wahrscheinlech an eng nei Phase vum europäesche Zesummeschluss. D'Aussenpolitik vun onsem Land gött an der Zo'kunft, wo'me'glech nach me' we' an der Vergângenhét, durch den europäeschen Gedanken bestömmt.

De gre'ssten Aktivposten, dén d'europäesch Politik am vergângene Jahr opzeweisen huet, ass de' deutsch-franse'sch Verstännegong iwer d'Saarfro. Et ass dât e gutt Omen fir d'Zukunft. Onsem Land gött et eng berechtigt Satisfaktio'n, dass mir zur Regelong vun déne-strit-tege Problemer töschent onse gro'sse Noperen indirekt durch ons Awöllegong zum Bau vum Muselkanal beisteiere konnten, engem Wierk vun europäescher Bedeitong.

Wann net alles täuscht, da sti mir virun der Verwierklechong vun zwé europäeschen Projekten, de', wann se zustand kommen, vun enger immenser Tragweid fir onst Land sin: dem Europamârt an der europäescher Atomgemeinschaft.

D'Zesummenarbecht vun den europäesche Länner op dem Gebitt vun der Atomenergie, der Hâptenergiequell vun der Zukunft, ass eso' eppes Selbstverständlechtes fir jidderén, dén d'wirtschaftlech Integratio'n vun Europa wönscht, dass ech keng Wieder doriwer brauch ze verle'eren.

Dass onst Land der Gemeinschaft beitriede soll, stét och ausser Fro.

Me' wichtig nach fir ons ass d'Verwierklechong vum Europamârt. Et handelt sech öm den Opbau vun enger Zollunio'n töschent déne sechs Länner, de' an dem Schumanplang gruppe'ert sin. De' Zollunio'n soll an Etappen verwierklecht gin, am Lâf vun zwielf Jahr. No dér Period sollen de' sechs Länner e gro'sse gemeinsame Mârt bilden, a wellechem d'Produktio'nskräften vun déne sechs Länner nöm-men no de Grondsâtz vum freie Wettbewerb sech betätege sollen. Gemoss un dém, wät elo bestét, ass dât e revolutionnäre Gedanken, an seng Verwierklechong bedengt so'zesoen op all onsen Wirtschaftsgebiddere Umstellungen, de' net o'ni Schwieregkéten könne realise'ert gin an de' d'Iwergangshöllef vu Seiten vum Staat no'twendeg mâchen.

Ké Mönch kann haut mat Bestömmthét all Konsequenzen virausgesin, de' de Beitrött zum gemeinsame Mârt fir onst Land bedeit. Doge'nt bestét awer och net de geringsten Zweifel, dass, wa mir net ge'we matmâchen, mir an onsen enke Grenzen erstécke missten. Wät fir ons de Fall wär, wär och fir de' âner europäesch Länner wo'er, wann de gemeinsame Mârt net zustand ke'm. Europa muss wirtschaftlech der Konkurrenz ömmerleien an zugrund goen, wann et déne gro'sse Wirtschaftsbléck vun de Verénegte Staaten a vu Sowjetrußland ké gleichwertige Wirtschaftsraum entge'nt stelle kann.

De gemeinsame Mârt ass fir Europa eng lescht Hoffnung a Chance. Et wär eng Katastroph, wann de leschten Ulâf fir Europa wirtschaftlech ze integre'eren, sech brieche sollt un nationalisteschen Egoismen.

D'Integratio'n vun onsem Land an den Europamârt setzen e Minimum vu Vertrauen an d'Adaptatio'nsfähgkét vum Land viraus.

Ech hun dât Vertrauen.

D'Letzeburger hu bis elo nach ömmer an der Welt hire Mann gestallt. Wann sie dem âle letzeburger Gésch vun Arbechtsle'ft, Genügsamkét a Spuersönn trei bleiwen, dann huelen sie et mat jiderengem dobaussen op.

A fir wät sollen de' Dugenden versoen grad am Moment, wo' et öm d'wirtschaftlech Existenz vu jiderengem vun ons gét?

D'Gefor bestét allerdengs, dass de Begröfft vum so'genannten Wohlfahrtsstaat we' an ânere Länner och bei ons ömmer me' Fo'ss fâsse könnt. Vill zevill mengen haut, et wir selbstverständlech, dass, wann eppes bei hinne quiesch gét, de Staat fir sie misst asprangen.

Wann de' Mentalite't am Staat soll iwerhand huelen — an de' Gefor bestét — da fe'ert se onwiderruflech zum Ruin vun onsem klenge Land.

Verstitt mech gutt. Wann ech virun der Gefor warnen, da wöll ech awer beileiwe net soen, dass et d'Pflicht vun der Allgemenghét, d'Pflicht

vum Staat net soll-sen, dénen, de' trotz hirem gudde Wöllen oder trotz hirer Arbecht bedrot sen, öonner d'Rieder ze kommen, a besonnesch dénen Onbemöttelten mat alle Kräften zu Höllef ze kommen. Me' we' je soll d'Solidarite't vum alle Volksklassen als e'scht Gebot iwer onsem nationale Liewe stoen.

Meng le'f Matbierger!

D'Johr 1956 huert net gehälen, wât et versprach hât.

D'Hoffnung op eng vertrauensvoll Kollaboratio'n töschent dem Osten an dem Westen leit an de Ruinen vu Budapest begruewen.

Soll dât héschen, dass mir o'ni all Hoffnung op eng friddlech Koexistenz an d'Johr 1957 antriède sollen?

Ech sin net vun dér Ménong.

Ent stét elo ewell fest. E Weltkrieg ass der Mönschhét erspuert bliwen trotz der äusserst gespânter politischer Situatio'n während déne letzte Me'nt. Wât och ömmer d'Ursâchen sin, déne mer dât ze verdanken hun, de' Ursâchen göllen och nach haut, an och mâr, an iwer mâr. Ké Krich bedeit awer nach net Fridden a Sicherhét.

De' Männer, de' un der Spötzt vun déne gro'sse Staaten d'Geschécker vun der Mönschhét an der Hand hun, können d'Welt net an dér désastreuser Situatio'n lossen, an dér sie elo ass.

Den âle Problem vun der Ofrüstong könnt nés lues a lues op d'Tagesordnung. Et ass dât e gefe'erlechen Terrain fir de Westen. An dach ass et logescherweis a letzten Enns dén énzege Wé, dén, wann en och net zu absolut secherem Fridden fe'ert, dann awer dach d'Länner entlâscht vun dén onerdräglichen Militärausgaben, de' se haut ze droen hun.

Ké wir me' fro' an erlichtert we' dât klengt Letzeburg, wann d'Johr 1957 ons dém Ziel me' no ge'f brengen.

Mä de Fridden ass e Vertrag op Gegenseitigkét, an eso' lâng et am Osten gro'ss a mächtig Länner gött, de' net ofrüste wöllen, eso' lâng musse mir grad we' all de' âner frei an demokratesch Länner gerüst bliwen a berét sin, fir de' Gidder ze kämpfen, de' fir onst Liewen, ons Hémecht an ons Zukonft wesentlech sin.

Meng le'f Matbierger!

Ech schle'ssen meng Usprôch mat dem Wonsch, dé mâr an de Kirchen vum Land gesonge gött:

*Salvam fac magnam ducem nostram Carolam.*

Gott, behitt ons Grossherzogin Charlotte!

Nach lânge Johren soll Sie, ömgin vum Prönz Felix an Hire Kanner a Kanneskanner, ons erhâle bliwen an d'Letzeburger Land an eng Zukonft vu Fridden, Gléck a Wuelstand fe'eren!

Dans la soirée, la population se massait le long des artères principales de la capitale, paivoisées aux couleurs nationales et illuminées

par de nombreux projecteurs, pour voir défiler le cortège aux flambeaux qui se dirigea vers le Palais grand-ducal. Au balcon, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, ainsi que la Princesse Elisabeth, le Prince Ferdinand de Hohenberg et la Princesse Marie-Adélaïde regardèrent passer le cortège et répondirent aux acclamations de la foule.

Vers 22 heures, en présence de la foule et sous le regard de Leurs Altesses Royales, un feu d'artifice fut tiré à la Place Guillaume en l'honneur de la Souveraine. Les exclamations de la foule se mêlèrent aux détonations et au crépitement de ce feu de joie à l'issue duquel la population se tournait vers le Palais pour ovationner la Souveraine, entourée des Membres de la Famille grand-ducale.

Après le feu d'artifice, un concert fut donné à la Place d'Armes par l'Harmonie Municipale et, peu à peu, la population se rassemblait autour du kiosque et dans les cafés environnants pour célébrer, jusque tard dans la nuit, la Fête Nationale.

Le 23 Janvier.

La journée débuta par une prise d'armes dans la cour de la Caserne du Saint-Esprit à Luxembourg où étaient alignés un détachement de la Compagnie de la Garde grand-ducale et la Musique militaire, ainsi que des détachements de la Gendarmerie et de la Police.

Parmi les nombreuses personnalités civiles et militaires on remarquait les attachés militaires des divers pays accrédités à Luxembourg ainsi que M. Jules Salentiny, Président, et M. Charles Eydt, Conseiller de la Cour Supérieure de Justice, respectivement Président et Membre de la Haute Cour militaire, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, en sa qualité d'Auditeur général, M. Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, et M. Ernest Wurth, Commissaire de District.

Peu avant 10 heures, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, et M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, arrivèrent à la Caserne et passèrent en revue le détachement d'honneur sous les accents d'une marche militaire. Ils saluèrent ensuite les personnalités civiles et militaires.

LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg et le Grand-Duc héritier Jean furent salués à Leur arrivée par l'hymne de la Maison grand-ducale. En compagnie du Colonel Guillaume Albrecht et du Capitaine Ernest Thiry et suivies des Capitaines P.-J. Koch et Germain Frantz, Aides de Camp, Leurs Altesses Royales passèrent en revue le détachement militaire et saluèrent les nombreux attachés militaires étrangers ainsi que les personnalités luxembourgeoises.

La cérémonie débuta par la lecture des nominations et la remise de décorations à plusieurs membres de la Force Armée et de la Gendarmerie. Après la prestation du serment constitutionnel par deux nouveaux officiers, le Colonel Guillaume Albrecht prononça une allocution et invita les officiers, sous-officiers et soldats à porter un triple ban à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

La cérémonie militaire fut clôturée par un défilé de la troupe devant Leurs Altesses Royales et les autorités civiles et militaires.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut chanté en la Cathédrale de Luxembourg. Un détachement de la Garde grand-ducale rendit les honneurs devant la Cathédrale, tandis que les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg et les membres des Corps constitués arrivèrent pour assister au service religieux.

Les membres du Corps diplomatique qui avaient pris place dans la grande nef de l'église, étaient les suivants:

*Saint-Siège:*

S. Exc. R. Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique.  
Mgr. Xavier Zupi, Conseiller.  
Mgr. Salvatore Asta, Conseiller.

*France:*

S. Exc. M. Pierre-Alfred Saffroy, Ambassadeur.  
M. Pierre Le Nail, 1<sup>er</sup> Secrétaire.  
M. Albert de Beaucourt, Attaché.  
Le Colonel Jacques Alefsen de Boisredon, Attaché militaire.

*Belgique:*

S. Exc. le Baron Poswick, Ambassadeur.  
M. Raoul Dooreman, Conseiller.  
M. André Turine, 1<sup>er</sup> Secrétaire.  
M. Germain Schlœgel, Directeur de Chancellerie.

*Grande-Bretagne:*

S. Exc. M. Malcolm Siborne Henderson, Ambassadeur.  
M. A. A. W. Landymore, 1<sup>er</sup> Secrétaire.  
M. W. J. Scott Laing, Conseiller commercial.  
Le Colonel W. L. Medlam, Attaché militaire.  
Le Group-Captain J. S. Adams, Attaché de l'air.  
M. E. Barber, 1<sup>er</sup> Secrétaire.

*Pays-Bas:*

S. Exc. M. Eduard Teixeira de Mattos, Ambassadeur.  
Le Colonel H. L. van der Tuuk, Attaché militaire.  
M. D. J. F. de Man, Conseiller.  
M. J. M. Devèrs, Conseiller commercial.  
M<sup>lle</sup> G. J. de Roo van Alderwerelt, Attaché.

*Espagne:*

S. Exc. le Comte de Casa Miranda, Ambassadeur.  
M. Juan Duran-Loriga, 3<sup>e</sup> Secrétaire.  
M. Manuel Barroso, Attaché économique.

*Allemagne (République Fédérale):*

S. Exc. le Comte Karl von Spreiti, Ambassadeur.  
M. le Dr Dietrich Stœcker, Conseiller.  
M. Udo Horstmann, 2<sup>e</sup> Secrétaire.  
M. Jürgen von Alten, 2<sup>e</sup> Secrétaire.

*Italie:*

S. Exc. M. Antonio Venturini, Ambassadeur.  
M. Vincenzo Bolasco, Conseiller.  
Le Colonel Cosimo Cassone, Attaché militaire.

*Portugal:*

S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitao, Ambassadeur.

*Monaco:*

S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre.  
Le Comte Fernand d'Aillières, Conseiller.

*Finlande:*

S. Exc. M. Tapio Voionmaa, Ministre.  
M. Joel Toivola, 1<sup>er</sup> Secrétaire.

*Norvège:*

S. Exc. M. Otto Jacob Lange Kildal, Ministre.  
M. Kjell Rasmussen, 2<sup>e</sup> Secrétaire.  
Le Colonel Adolf Fredrik Munthe, Attaché militaire.

*Israël:*

S. Exc. M. Joseph Ariel, Ministre.  
M. Meir Vardi, Conseiller.

*Autriche:*

S. Exc. M. Martin Fuchs, Ambassadeur.

*Canada:*

S. Exc. M. Charles-Pierre Hébert, Ambassadeur.  
Le Wing Commander W. F. Cameron, Attaché militaire et de l'air.  
M. O. G. Stoner, 1<sup>er</sup> Secrétaire.

*Venezuela:*

S. Exc. M. le Dr Ramon Hernandez-Ron, Ambassadeur.

*Iran:*

S. Exc. M. S. Djalaledine Teherany, Ambassadeur.

*Danemark:*

S. Exc. M. Lars Pedersen Tillitse, Ministre.

*Japon:*

S. Exc. M. Ryuji Takeuchi, Ambassadeur.  
M. Hiroshi Nakai, Attaché.

*Tchécoslovaquie:*

S. Exc. M. le Dr Frantisek Josif, Ministre.

*Hongrie:*

S. Exc. M. Joseph Kovacs, Ministre.

*Egypte:*

S. Exc. M. Ahmed Ramzy, Ambassadeur.

*Cuba:*

S. Exc. M. Vincente Valdès Rodriguez, Ambassadeur.

**Suède:**

S. Exc. M. Hugo Wistrand, Ministre.  
M. Sture Johanson, 1<sup>er</sup> Secrétaire.

**Chili:**

S. Exc. M. Carlos Frödden, Ministre.  
M. Diego Reyes, Attaché.

**U. R. S. S.:**

S. Exc. M. Ivan A. Melnik, Ministre.  
M. Konstantin N. Kolytchev, Conseiller.

**Yougoslavie:**

S. Exc. M. Mihajlo Javorski, Ministre.  
Le Lt.-Colonel Milenko Radovanov, Attaché militaire.  
M. Zarko Tomasevic, 3<sup>e</sup> Secrétaire.

**Pakistan:**

S. Exc. M. Habibur Rahman, Ambassadeur.  
M. S. A. Imam, 1<sup>er</sup> Secrétaire.

**Suisse:**

S. Exc. M. Gaston Jaccard, Ministre.  
M. Alfred Fischli, Conseiller.

**Inde:**

S. Exc. M. le Dr Bhagirath Nath Kaul, Ambassadeur.  
M. Humayun Mirza, 1<sup>er</sup> Secrétaire.  
M. Ashok Kumar Gupta, Attaché de presse.  
M. O. P. Bhasin, Secrétaire privé de l'Ambassadeur.

**Bulgarie:**

S. Exc. M. Dimitre Grekov, Ministre.

**Bésil:**

S. Exc. M. Hugo Gouthier de Oliveira Gondim, Ambassadeur.  
M. Renato Firmino Maia de Mendonça, Ministre Conseiller.  
M. Egberto da Silva Mafra, 2<sup>e</sup> Secrétaire.

**Indonésie:**

S. Exc. M. Wiwoho Poerbohadjidjojo, Ministre.  
M. Sudojo Tjitrokusumo, 1<sup>er</sup> Secrétaire.  
M. Tjhinhoikwet, 2<sup>e</sup> Secrétaire.  
M. Harun Nasution, 3<sup>e</sup> Secrétaire.

**Turquie:**

M. Dogan Türkmen, Chargé d'Affaires a. i.

**Etats-Unis d'Amérique:**

M. William H. Christensen, Chargé d'Affaires a. i.  
Le Brigadier Général William L. Hardick, Chef, Military Assistance Advisory Group.  
Le Colonel Paul A. Roy, Attaché de l'Armée.  
Le Colonel Richard C. Bender, Attaché de l'air.  
Le Colonel Edwin Rusteberg, Chef, Section Armée, Military Assistance Advisory Group.  
M. Chris G. Petrow, 2<sup>e</sup> Secrétaire.  
M. John L. Leonard, Attaché adjoint.

**Mexique:**

M. le Dr Celestino Herrera Frimont, Chargé d'Affaires a. i.  
M. Fernando Elias Calles, Vice-Consul.

**Pologne:**

M. Jozef Cywiak, Chargé d'Affaires a. i.  
Le Major Franciszek Kusztelak, Attaché militaire, naval et de l'air.

**Roumanie:**

M. Cornel Vescan, Chargé d'Affaires a. i.  
M. Vasile Cioloboc, 3<sup>e</sup> Secrétaire.

**Argentine:**

M. Enrique Mariano Beascochea, Chargé d'Affaires a. i.  
M. Hector Mario Cavallari, 1<sup>er</sup> Secrétaire.  
M. Edgardo Enrique Flores, 3<sup>e</sup> Secrétaire.  
M. Nereo Melo Ferrer, Attaché.  
M. Hugo Augusto Urtubey, Attaché.

**Chine:**

M. Wang Chia-hong, Chargé d'Affaires a. i.

A Leur arrivée, LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg et le Grand-Duc héritier furent salués sur le parvis de la Cathédrale par S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, qui Les conduisit au chœur de l'église. Leurs Altesses Royales étaient accompagnées du Grand Maréchal de la Cour, des Chambellans de la Cour et des Aides de camp. Quant à LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse héritière et la Princesse Marie-Adélaïde, Elles avaient pris place dans la loge grand-ducale.

Le Te Deum fut chanté par Mgr. l'Evêque de Luxembourg. La maîtrise de la Cathédrale, sous la direction de M. l'Abbé Marcel Steinmetz, avec aux orgues Maître Albert Leblanc, exécuta le programme musical suivant: Paraphrase sur le «Wilhelmus» (orgue), A. Leblanc; «Wilhelmus», arr. J.-P. Beicht; «Verbum supernum» de J. Kromolicki; «Domine salvam fac» de J.-P. Schmit; «Te Deum» (plain chant); «In te domine» de D. Heckmes; «Tantum ergo» de J.-P. Beicht; «Ons Hémecht» (hymne national) de A. Zinnen; «Final en si b majeur» de C. Franck.

A l'issue du service religieux, Leurs Altesses Royales furent vivement acclamées par la population qui était massée le long du parcours menant au Palais grand-ducal. Tandis que les acclamations montaient vers le balcon du Palais, où la Souveraine et les Membres de la Famille grand-ducale firent Leur apparition, cent et un coups de canon furent tirés au lieu dit «Trois Glands» ainsi qu'à Diekirch, au «Hèrebiërg», en l'honneur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

A 13 heures, un banquet fut offert par le Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Joseph Bech, au Casino de Luxembourg, en l'honneur des Membres du Corps diplomatique.

Rappels encore que des réceptions eurent lieu dans les Ambassades des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de Belgique à Luxembourg à l'occasion de la Fête Nationale luxembourgeoise.

Dans toutes les villes et localités du pays, l'Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse fut célébré avec ferveur. Dans les églises paroissiales des communes de la campagne, un Te Deum fut chanté le 27 janvier en présence des autorités, des fonctionnaires et employés et de la population.

Une impressionnante retraite aux flambeaux eut lieu notamment à Esch-sur-Alzette la veille de la Fête Nationale, à laquelle avaient pris part toutes les sociétés et associations de la ville.

A 18 heures 30, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière furent reçus devant l'Hôtel de Ville par le Député-Maire d'Esch-sur-Alzette, entouré des autorités locales. Une cérémonie se déroula ensuite dans la salle de réception de l'Hôtel de Ville, au cours de laquelle M. Antoine Krier, Député-Maire, prononça une allocution et pria Leurs Altesses Royales de transmettre à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse le message

de reconnaissance et de sympathie de la population de la métropole du fer.

Une ovation enthousiaste fut réservée au Couple Princier par la population eschoise, lorsqu'il fit Son apparition au balcon de l'Hôtel de Ville. La journée fut clôturée par le traditionnel banquet démocratique auquel prirent part de nombreuses personnalités.

Outre les multiples manifestations patriotiques qui eurent lieu à l'occasion de l'Anniversaire de la Souveraine, signalons encore que des services religieux furent célébrés à la synagogue de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette ainsi qu'à l'église protestante de Luxembourg, en présence des plus hautes personnalités.

A l'Etranger, la Fête Nationale Luxembourgeoise fut célébrée avec l'éclat habituel par les agents diplomatiques et consulaires du Grand-Duché. Partout, les réceptions et manifestations organisées en l'honneur de notre Souveraine connurent un très grand succès.

## Monsieur le Président Joseph Bech à la tribune de l'Assemblée du Conseil de l'Europe

La troisième partie de la huitième session ordinaire de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe a lieu à Strasbourg du 8 au 12 janvier 1957.

Au cours de la dernière journée de cette session, un certain nombre de projets de résolutions et de recommandations furent adoptés par l'Assemblée Consultative, concernant notamment l'Euratom, le Marché commun, les événements de Hongrie et la situation dans le Moyen-Orient.

Le 9 janvier, au cours du débat de politique générale, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères et Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, a fait une intervention très remarquée.

Après avoir répondu d'abord en sa qualité de Président du Comité des Ministres aux diverses questions qui lui avaient été posées par les délégués au cours de ce débat, M. Joseph Bech a ajouté les paroles suivantes en son nom personnel :

« Mesdames, Messieurs,

C'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole à la tribune de votre Assemblée et je ne voudrais pas la quitter sans avoir rendu hommage au travail réalisé par ses membres au service de l'idée européenne.

Cet hommage est profondément sincère. Il vient de quelqu'un qui, comme l'a dit tout à

l'heure votre Président, a été le témoin de votre œuvre dès le début. Cet hommage vient encore d'un Européen convaincu qui regrette avec vous qu'à vos efforts ne correspondent pas toujours les réalisations que vous êtes en droit d'attendre. De cet état de choses, vous rendez entre autres responsable le Comité des Ministres.

Qu'il y ait discordance entre le rythme accéléré que votre Assemblée veut donner au mouvement européen et les lenteurs inévitables qu'imposent à l'action des ministres les obstacles que leur volonté de réaliser l'union de l'Europe occidentale rencontre dans leurs pays respectifs, nul n'en disconvient. Si j'évoque cette question aujourd'hui, ce n'est pas pour invoquer des circonstances atténuantes à la prétendue inactivité du Comité des Ministres, mais bien pour vous dire brièvement quelles sont, à mon avis, quelques-unes des causes qui paralysent, jusqu'à un certain degré, non seulement l'activité du Conseil de l'Europe, mais également celles de toutes les institutions européennes.

En ce qui concerne d'abord votre Assemblée, il a été dit et redit qu'une de ses faiblesses congénitales consiste dans le fait qu'elle n'est qu'un organe consultatif. Cela est vrai. Il ne faut, en effet, pas beaucoup d'imagination pour se figurer de quel poids pèseraient sur l'action du Comité des Ministres vos délibérations et vos initiatives, si vous étiez une véritable assemblée délibérante, un parlement européen, à l'instar des parlements nationaux.

Le rôle que jouerait l'Assemblée en ce cas ne prendrait pourtant son plein effet que si elle se composait de membres élus par les peuples d'Europe.

L'autorité d'un tel parlement, même si, dès le début, il n'était pas doté de toutes les prérogatives d'un parlement national, serait énorme.

Mais les élections européennes auraient encore un autre résultat, à mes yeux aussi important du point de vue européen que l'élection de députés européens.

Ce qui manque aujourd'hui à l'idée européenne, c'est l'appui des masses. Or, l'Europe se fera, non par les gouvernements, mais par les peuples qui auront pris conscience de leur solidarité. Il faut donc que l'idée européenne pénètre dans les couches profondes de nos populations. Pour les masses, l'Europe ne signifiera quelque chose que si elle est représentée, incorporée pour ainsi dire, par des hommes, des candidats au parlement européen, que les masses populaires connaissent et en qui elles ont confiance. L'homme de la rue ne se passionne ni ne s'enthousiasme pour les idées abstraites, mais bien plutôt pour les hommes qui les représentent.

Comme vous, Mesdames, Messieurs, je me rends bien compte qu'avant de réaliser ce programme d'élections européennes, dont mon collègue et ami M. Martino a saisi le Conseil de l'U. E. O., il nous reste encore du chemin à parcourir.

Quoi qu'il en soit, Mesdames, Messieurs, je suis convaincu que, sans ces élections, l'intégration de l'Europe — qui reste malgré tout notre ultime but — ne se fera pas de façon durable.

En attendant, il faut éviter que les assemblées européennes déjà existantes soient encore augmentées d'une unité à l'occasion de la création de l'Euratom et du marché commun.

A ce sujet, je me rallie à l'impératif négatif que M. Struye, appuyé par l'unanimité de son Comité, a lancé dans son rapport à l'Assemblée de l'U. E. O. contre la création d'une quatrième assemblée européenne, impératif négatif auquel vous venez de vous associer en votant une recommandation qui suivait le rapport présenté par M. Mommer au nom de la commission des Affaires Etrangères.

Mesdames, Messieurs,

La création d'une nouvelle assemblée parlementaire européenne et aussi, par exemple, d'une nouvelle Cour européenne ajouterait encore au chevauchement néfaste des différentes institutions européennes et constituerait un nouvel obstacle à la coordination de leurs activités, coordination dont l'absence est une des causes principales — j'en ai parlé au début de mon exposé — du fait que nos institutions ne peuvent pas jouer à plein rendement.

Vous avez signalé ce mal à différentes reprises au Conseil des Ministres et proclamé

votre désir de resserrer et de multiplier les contacts entre les différentes institutions européennes afin d'établir une communauté de vues de plus en plus étroite sur les grands problèmes internationaux, communauté dont les récentes divergences politiques entre alliés au sein de l'O. T. A. N. ont établi la nécessité, si nous ne voulons pas courir le risque, au gré d'une manœuvre hostile, d'être une fois de plus divisés en face de l'ennemi.

La nécessité de la concentration de la coordination de cette politique de l'Europe occidentale et de son union sur une base aussi large que possible a été impérieusement mise en évidence par les événements tragiques de Hongrie et du Moyen-Orient.

La répression brutale par les soviets de l'héroïque révolte hongroise montre aux plus aveugles que le sourire moscovite n'était qu'un masque. La vraie figure de cet adversaire, aussi redoutable aujourd'hui que jamais, réapparaît, en même temps que l'action du Kremlin se fait sentir partout pour appuyer des politiques nationalistes antieuropéennes. Encerclés par le bloc soviétique et le bloc islamo-arabe, et à la lumière de l'impuissance totale de l'O. N. U. en face de l'agression soviétique contre le peuple hongrois, les peuples de l'Europe prennent instinctivement conscience de leur faiblesse et de ce qu'elle serait demain, s'ils persévéraient dans leur isolement national.

Aussi, la question que ces peuples se posent n'est plus aujourd'hui: faut-il faire l'Europe? mais bien: comment faut-il la faire?

A cet égard, il faut bien le dire, la politique d'intégration européenne inaugurée si heureusement par l'institution supranationale de la C. E. C. A. a reçu un coup fatal par l'échec de la C. E. D. Elle ne s'en est pas encore relevée, et beaucoup d'hommes politiques estiment que ce serait desservir l'idée européenne que de vouloir continuer à être ce que le chancelier Adenauer a qualifié de "trop perfectionniste".

Le président Pella, de son côté, a exprimé la même idée, quand il a déclaré, il y a quelques mois, à Vienne, au Conseil parlementaire européen: "Il vaut mieux faire un pas court, mais sûr, qu'un bond audacieux, parfaitement rationnel par ailleurs, mais trop avancé par rapport à l'évolution de l'histoire."

Ce réalisme européen conduira dans les premiers mois à l'établissement du marché commun et de l'Euratom. Ce seront là, à mon avis, les deux pierres angulaires indispensables à la construction de la maison européenne qui devra rester ouverte aussi largement que possible aux peuples de l'Europe.

Tout compte fait, Mesdames, Messieurs, j'envisage l'avenir de l'Europe et les possibilités de l'union et de l'intégration européenne avec plus d'optimisme que de scepticisme. Un vent plus frais semble souffler sur l'Europe. Depuis que

les événements de novembre ont rappelé aux peuples occidentaux européens à quel point leur existence est vulnérable, beaucoup ont réappris à penser et à agir en Européen. Nos institutions européennes profiteront certainement de ce vent nouveau qui souffle sur l'Europe.

D'autre part, du point de vue militaire, l'O.T.A.N. répond aux exigences de la sécurité européenne. Politiquement, elle se relève des blessures que des divergences d'intérêts lui ont infligées. Le récent message du président Eisenhower au Congrès à Washington a apporté à ceux qui auraient également pu avoir des doutes à cet égard un supplément d'assurance.

Pour compléter ce bilan très sommaire, il faut souligner deux événements d'une portée européenne considérable. D'une part, la liquidation définitive du contentieux franco-allemand par le traité sur la Sarre rend possible entre les deux pays une indispensable et amicale collaboration au sein des institutions européennes.

D'autre part, à l'occasion des négociations au sujet du marché commun, l'initiative prise par la Grande-Bretagne de se rapprocher, sur le terrain économique des conceptions européennes continentales, est un autre événement de bon augure plein de conséquences pour la politique européenne.

Ces quelques considérations à elles seules nous autorisent à dire que l'Europe aura de nouveau des chances de redevenir, entre le colosse soviétique et nos amis américains, un des pivots essentiels de la politique mondiale. Son passé, sa civilisation, ses ressources matérielles et spirituelles et son idéal de liberté, de justice et de paix l'y autorisent autant que quiconque. »

A l'issue de cette intervention, le Président du Comité des Ministres fut vivement applaudi par les membres de l'Assemblée. M. Fernand Dehousse, Président de l'Assemblée Consultative, se fit l'interprète de ses collègues pour remercier M. Joseph Bech.

## Perspectives Economiques pour 1957

*Monsieur Michel RASQUIN, Ministre des Affaires Economiques, vient de tracer dans un mémorandum les perspectives économiques pour 1957 du point de vue luxembourgeois. Ce mémorandum est publié in extenso dans les colonnes qui suivent.*

### I.

#### L'année économique 1956.

##### *La Conjoncture.*

La haute conjoncture industrielle s'est maintenue, particulièrement dans la sidérurgie et les minières. Les industries moyennes se sont, en général, favorablement développées, sauf celles du cuir, de la chaussure et du textile. Dans le bâtiment, l'activité est restée grande, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans l'ensemble, l'Artisanat a bénéficié de la conjoncture générale favorable et, comme le Commerce, d'un total accru de pouvoir d'achat. La saison touristique, bien que moyenne à la suite d'un été pluvieux, n'a pas été décevante. Les mauvaises conditions atmosphériques ont influencé défavorablement, en quantité et en qualité, la récolte céréalière et, dans la viticulture, la récolte n'a été que de  $\frac{6}{10}$  d'une récolte normale. Le volume d'affaires et les échanges se sont accrus, la balance commerciale et celle des paiements sont restées largement créditrices. L'extension d'établissement financiers existants et la rentrée d'établissements nouveaux témoignent de l'intérêt qu'ils portent à l'économie du pays.

Vers la fin de l'année, la tension internationale créée par la crise de Suez a perturbé les

marchés de certains produits de consommation et fait naître des inquiétudes quant à l'approvisionnement en essence, fuel-oil et gas-oil.

Le développement de la conjoncture a été ralenti par la tension du marché du charbon, celle des produits pétroliers et la pénurie de main-d'œuvre.

##### *La Main-d'œuvre et l'Emploi.*

La haute conjoncture, accompagnée de la réduction de la durée du travail dans certaines industries et plus particulièrement dans la sidérurgie et les minières a provoqué une migration de la main-d'œuvre agricole et artisanale vers les activités industrielles. Il s'est créé ainsi un état de sur-emploi en ce sens que, dans l'ensemble, ni l'intérieur ni l'extérieur ne sont en mesure de fournir la main-d'œuvre qu'exigerait la totalité des activités économiques du pays. La situation se présente de la même manière, sinon avec la même intensité pour le personnel employé, plus particulièrement à la suite de la généralisation de la semaine de 44 heures dans les Administrations publiques et les Chemins de fer.

La situation est critique dans l'Agriculture et très tendue dans l'Artisanat: c'est, en effet, le manque de main-d'œuvre qualifiée qui est particulièrement sensible.

### *Les Prix et les Salaires.*

Durant toute l'année 1956, les prix mondiaux se sont trouvés, en général, en hausse lente, mais permanente. D'autre part, les réductions de la durée du travail et les hausses des salaires intervenues en Belgique, aux Pays-Bas et dans la République Fédérale d'Allemagne, pays dont nous tirons le plus clair de nos besoins en biens d'équipement et de consommation, ont vu, à leur tour, leurs prix à la production se relever. Chez nous, les salaires industriels et, à leur suite, plus particulièrement les salaires agricoles et artisanaux ont également augmenté, d'abord, en dehors, ensuite à la suite de l'évolution des prix. Ces facteurs, agissant réciproquement les uns sur les autres, risquent de déclencher le mouvement de la spirale prix-salaires - salaires-prix, mouvement de caractère inflationniste particulièrement dangereux pour un pays exportateur comme le nôtre au point de vue économique, mais dangereux aussi au point de vue social, vu les risques de diminution du pouvoir d'achat réel des salariés et des pertes de substance des classes moyennes, vu surtout la situation sociale intolérable qui pourrait être faite aux crédentiers, aux pensionnés à pensions faibles et à toute l'épargne.

L'année 1957 a spectaculairement fait apparaître cet état des choses par le déclenchement d'une tranche indicelle, l'adaptation du salaire minimum, des pensions et des rentes et des salaires en général.

### *Le Budget et les Finances Publiques.*

Du fait de l'adaptation des traitements et salaires à l'évolution de l'indice des prix et en tenant compte de la part contributive de l'Etat à l'adaptation des rentes et pensions, les dépenses courantes augmenteront annuellement d'une somme de l'ordre de 130 millions, compte non tenu des garanties en capital correspondantes aux majorations des pensions et des rentes.

Aux Chemins de fer, les dépenses supplémentaires seront également très sensibles, même compte non tenu de celles résultant de l'application de la semaine de 44 heures qui exige un complément de personnel, dépenses supplémentaires qui se traduiraient normalement par une hausse des tarifs tant pour le trafic-voyageurs que pour le trafic-marchandises.

Certaines Administrations communales verront à leur tour leur situation financière actuelle, souvent déjà bien peu brillante, rendue encore plus difficile du fait de la hausse des traitements et de l'accroissement de la part des Communes dans les majorations de rentes.

Quant au secteur privé, tenant compte de l'adaptation des allocations familiales, l'ensemble des dépenses de l'adaptation des salaires et traitements sera de l'ordre de 300 millions.

Dans ces conditions, même en tenant compte de certaines majorations de recettes d'impôts à

la suite de la hausse des salaires et des prix (impôts directs aussi bien qu'indirects), les dépenses nettes de l'Etat et des Communes augmenteront assez sensiblement. Il y a lieu de remarquer qu'en l'occurrence il s'agit de dépenses permanentes et incompressibles, grevant les budgets ordinaires. Il sera donc de plus en plus difficile, non seulement d'alléger la masse globale de la charge fiscale, mais encore de développer une politique fiscale à caractère économique. La situation deviendra dangereuse dès que se manifesterait une récession sensible de la conjoncture actuelle qu'il serait pourtant présomptueux de considérer comme permanente.

## II.

### *Perspectives pour 1957.*

L'essentiel de la politique économique doit consister dans la création des conditions — dans la mesure, dans laquelle ces conditions dépendent de nos propres décisions — susceptibles de porter la production et les échanges au plus haut niveau possible.

### *Le Marché Commun.*

Il y a lieu de souligner, au début de l'année, qu'elle verra sans doute la signature du Traité d'Union Economique Benelux, celle du Traité sur le Marché Commun européen et celle de l'Euratom. Nous nous engageons ainsi dans la voie, au bout de laquelle nous nous trouverons, sans protection tarifaire ou contingentaie, face à face avec les économies des cinq autres pays. Nous devons donc, dès maintenant, faire le nécessaire pour que, le moment venu, nous soyons en mesure de disposer d'une économie saine et solide, capable de maintenir les fondements de notre Etat et de garantir à la population un bien-être croissant.

Notre économie étant une économie d'exportation, nos prix de revient ne pourront, à qualité égale des produits, pas dépasser ceux de nos concurrents. Les conditions de transport doivent être telles que nos prix des produits rendus mettent nos producteurs dans une situation concurrentielle qui ne soit pas plus défavorable que celle dont pourraient bénéficier les producteurs des autres pays. Nous devons enfin être en mesure de rencontrer avantageusement nos concurrents sur notre propre marché.

### *L'Exigence anti-protectionniste.*

Dans cet ordre d'idées, il sera d'abord nécessaire de nous détacher de certaines conceptions nées des hypothèques d'ordre électoral qui pèsent trop souvent dans les décisions qui s'imposent, conceptions démesurément protectionnistes, s'opposant au progrès et rendant finalement impossible toute amélioration réelle du niveau de vie de la population. Il ne sera pas possible de garantir, par des mesures restrictives ou par des aides, une activité rémunératrice

aux exploitations industrielles, artisanales, commerciales ou agricoles les moins bien administrées, les moins bien outillées. La question n'est pas de faire végéter, souvent au détriment d'autres entreprises, le plus grand nombre possible d'exploitations qui n'ont d'indépendantes que le nom, mais de faire vivre le plus grand nombre d'exploitations vraiment indépendantes, c'est-à-dire qui sont en mesure d'exister et de se développer par elles-mêmes. Nous devons éviter, dans une conception sociale entièrement fautive, d'empêcher ceux qui sont en mesure de le faire, d'étendre leurs activités, de développer leurs entreprises, de les moderniser, de mettre en valeur toutes les possibilités que leur offrent les techniques modernes de la production et de la distribution.

Nous devons éviter aussi d'empêcher la mobilité sociale, celle qui permet de changer de profession sans rencontrer des obstacles insurmontables. Faire le contraire, c'est gaspiller des énergies humaines, c'est créer du chômage structurel, c'est cloisonner la société et la diviser délibérément en classes, alors qu'un état industriel moderne n'est finalement possible que dans une société non cloisonnée. Ceci n'exclut en rien certaines garanties de capacité ni certaines exigences de savoir ou de savoir-faire, mais ces garanties et ces exigences ne devront pas agir de manière restrictive en faveur d'un individu ou d'une profession, mais comme protection de l'usager, de l'utilisateur, du consommateur.

Nous ne devons donc pas nous laisser entraîner à créer des législations qui, en matière d'exercice d'une profession ou en matière d'établissement seraient trop restrictives, qui auraient trop tendance à limiter, sinon à éliminer une saine concurrence, qui finiraient par créer, sur le plan professionnel, ce qu'un économiste allemand a appelé des « Interessen G. m. b. H. » ou même des formes de monopoles, qui finiraient par établir un immobilisme social total, dans lequel l'individu serait condamné à naître et à mourir dans une catégorie sociale donnée. De telles législations auront rempli leur but, si elles se limitent à des exigences qui mettraient l'individu en mesure de gérer son exploitation en connaissance de cause, qui empêchent la concurrence déloyale et qui mettraient le consommateur à l'abri des charlatans et, dans la mesure du possible, des malhonnêtes. Il ne sera d'ailleurs pas possible, dans le cadre d'un marché commun, de maintenir, dans quelque domaine que ce soit, des exclusivités de caractère purement national.

Déjà au Conseil de l'Europe, comme d'ailleurs au sein du Benelux, des conventions s'élaborent prévoyant qu'il ne pourra y avoir, en matière de l'exercice des professions industrielles, commerciales et artisanales, de traitement discriminatoire des étrangers du fait de leur nationalité. Des équivalences sont prévues en matière de formation professionnelle.

Il ne peut donc pas faire de doute que le marché commun tendra, dès son départ, vers une libéralisation plus grande en ces domaines.

Mais ce qu'il y a lieu de considérer surtout, c'est le fait que les barrières douanières et contingentaires disparaîtront progressivement, que les passages de frontière se feront un jour sans entraves économiques d'aucune sorte. Il sera dès lors beaucoup plus facile aux consommateurs luxembourgeois d'acheter à Arlon, Athus, Audun, Thionville, Metz, Trèves ou Bastogne. Nous sommes, en effet, un pays à surface étroite et, pour beaucoup d'acheteurs, les distances à parcourir ne seront pas supérieures pour atteindre un centre belge, français ou allemand que pour atteindre Esch, Luxembourg, Mersch ou Diekirch. Dès lors, les différences de prix joueront avec beaucoup plus de force de même que les qualités des services en général.

Dans ces conditions, toutes les mesures qui ne tendraient pas à une amélioration de la productivité, mais qui, au contraire, risqueraient, à l'abri d'un protectionnisme, s'affaiblissant nécessairement, d'endormir les énergies et les initiatives ou de maintenir des entreprises incapables de résister à une concurrence plus forte, ne conduiraient qu'à des conséquences désastreuses pour l'ensemble du ou des secteurs économiques qui auraient pu croire à une fallacieuse sécurité.

Dans ces perspectives, il y a trois éléments qui demandent une attention particulière :

- l'Orientation professionnelle;
- la Formation professionnelle;
- la Rationalisation et la Productivité.

#### *Orientation et Formation professionnelles; Productivité.*

Il n'est pas douteux que, dans ce domaine, l'orientation professionnelle prend de plus en plus d'importance. On ne risque pas d'aller trop loin dans la voie de son élargissement, de son approfondissement.

C'est dans un même ordre d'idées qu'il y a lieu de juger la valeur, l'orientation, le contenu du 4<sup>e</sup> degré dans notre enseignement primaire. Ce 4<sup>e</sup> degré devrait être mis en mesure de faire bénéficier les jeunes de certaines connaissances de base valables et utilisables pour toutes les professions.

Dans un marché élargi, au sein duquel se confronteront les producteurs et les distributeurs de six pays, en dehors de toute protection vraiment efficace, il sera exigé beaucoup plus qu'actuellement de chaque producteur et plus particulièrement dans le secteur artisanal. Il sera nécessaire de fournir à l'artisan l'occasion d'acquérir, en permanence, les connaissances professionnelles les plus larges.

Il doit être possible à chacun d'acquérir des connaissances maxima et c'est l'enseignement professionnel qui est appelé à les lui fournir.

Au cours des dernières années, des efforts ont été faits pour multiplier, étendre, améliorer et rendre plus efficace cet enseignement. Ces efforts devront être poursuivis et élargis.

D'autre part, les intéressés devront être mis en mesure, même une fois établis, de se familiariser en permanence avec les progrès techniques, les méthodes et les moyens de la distribution moderne, les méthodes, les principes et les moyens de la rationalisation des entreprises. Cela pourra se faire, d'une part, par l'enseignement professionnel public, mais aussi, d'autre part, par les professions elles-mêmes. Les efforts entrepris sur ce plan également depuis quelque temps, devront, eux aussi, être poursuivis et élargis.

Il y a là deux nécessités préalables à notre maintien dans le marché commun: une nécessité psychologique tournant le dos aux idées protectionnistes et une nécessité de formation assurant le plus grand savoir-faire possible et, à travers lui, les chances les plus grandes d'efficacité concurrentielle.

Les titres attestant la formation professionnelle ne doivent pas être considérés ni servir à fermer l'accès à l'exercice d'une profession ni même à le rétrécir démesurément, mais à outiller le commerçant, l'artisan, de même que le technicien ou l'ingénieur ou l'architecte de telle manière qu'il soit en mesure d'affronter avec succès ses concurrents.

C'est finalement le savoir-faire réel, non la réussite à un examen, que constitue la seule garantie efficace du succès et du maintien.

Si donc, d'une part, la formation humaine est un facteur essentiel de la réussite économique, la rationalisation des entreprises et du travail, la présentation des produits et la valeur des services n'ont pas une importance moindre.

Il est vrai que les possibilités de rationalisation, d'amélioration de la productivité sont plus grandes dans le domaine industriel que dans d'autres; il n'en est pas moins vrai que de telles possibilités existent également dans le domaine artisanal et surtout dans le domaine commercial. Mais ces possibilités sont pratiquement nulles dès qu'il s'agit d'entreprises ne réalisant qu'un chiffre d'affaires insuffisant, incapables d'atteindre le niveau moyen des conditions économiques et sociales du pays.

En matière de productivité, il faudra définitivement mettre sur pied l'Agence luxembourgeoise de Productivité pour que, en collaboration avec l'Agence belge et au sein de l'Agence européenne, elle soit en mesure de commencer son activité en collaboration avec les organismes déjà existants poursuivant des buts de même nature.

Il est certain qu'il existe des possibilités tant sur le plan de l'outillage que de l'aménagement aussi bien que dans les méthodes de travail; il y a sans doute aussi des possibilités sur le plan

collectif qu'il appartiendra à l'Agence de découvrir et de définir.

Il est évident que les efforts théoriques n'auront de valeur que pour autant qu'ils pourront trouver une application pratique par le moyen de crédits de rééquipement dont il faudra prévoir l'extension de leur volume et sans doute aussi la codification des conditions de leur octroi.

### III.

#### Problèmes généraux de 1957.

On s'accorde généralement à prévoir que l'année 1957 restera une année de forte activité économique en Europe et dans le monde.

En ce qui concerne notre pays, un certain nombre de facteurs peuvent constituer des causes, non pas nécessairement de recul, mais de limitation.

Nous trouverons parmi ces causes:

- la tension sur le marché charbonnier;
- les difficultés sur le marché du pétrole et de ses dérivés;
- le ralentissement possible dans le domaine de la construction privée;
- la pénurie de main-d'œuvre;
- les charges courantes accrues de l'Etat, des Communes et des Chemins de fer.

D'autre part, nos prix de revient risquent de dépasser les limites concurrentielles du fait:

- de la majoration des traitements et des salaires;
- de la hausse des prix de certaines matières premières, tels que le charbon, l'essence, le fuel- et le gas-oil;
- de la hausse des prix de l'acier;
- de la hausse des prix d'un grand nombre de produits et de services artisanaux;
- du renchérissement du crédit;
- de la diminution des investissements à la suite de la compression des marges bénéficiaires;
- la hausse du coût des transports, etc.

Si donc, d'une part, nous ne pouvons pas faire abstraction de certains risques de limitation de la conjoncture en cours, nous devons, d'autre part, éviter à tout prix qu'à la suite de certaines évolutions, dont une partie trouvent leur origine dans la haute conjoncture elle-même, ne soit déclenché le mouvement de la spirale salaires-prix ou prix-salaires qui finirait par une crise financière et économique.

Déjà, on est bien obligé de constater le fait qu'objectivement et psychologiquement la tendance générale des prix est à la hausse. La tendance des adaptations automatiques des traitements et des salaires comme celle de la hausse réelle de ceux-ci, équivaut à l'idée de la dévalorisation constante de la monnaie, poussée à l'inflation, aux conflits sociaux et finalement à une crise aiguë. Nous nous verrons donc placés, en 1957, devant de très graves dangers, d'autant

plus graves que notre économie est essentiellement exportatrice et que nous subissons donc doublement la loi des marchés internationaux: sur le plan des matières premières à l'importation comme pour une large part des biens de consommation et d'investissement, sur le plan des produits finis à l'exportation où nous rencontrons toute la concurrence mondiale.

D'autre part, l'évolution économique en 1956 a amorcé une évolution dans la structure économique du pays qui ne sera pas sans conséquences pour la structure sociologique. Cette évolution place certains secteurs et plus particulièrement celui de l'Artisanat, de l'Agriculture et de la Viticulture devant des problèmes d'une importance extrême.

Enfin, l'année 1956 a malheureusement vu se manifester de telles oppositions d'intérêts entre les différents groupes économiques et sociaux, de telles âpres volontés de se trouver au premier rang des bénéficiaires d'une bonne conjoncture d'ensemble, un tel mépris ou une telle ignorance du fait que l'on ne pourra jamais distribuer que ce qui aura d'abord été produit, que le revenu national ne peut augmenter sans augmentation de la production, qu'il apparaît que non seulement tout sens de la solidarité, mais même tout sens de la responsabilité risque de s'évanouir. S'il faut ajouter que dans une évolution telle qu'elle s'est dessinée, les vraies victimes sont les économiquement faibles — et il y en a malheureusement plus qu'on ne l'admet généralement dans toutes les classes actives — l'on pourra se rendre compte que sur le plan social également, la situation n'est pas sans difficultés.

Les circonstances exigent que chacun prenne ses responsabilités. Les pouvoirs publics ont non seulement le droit, mais le devoir d'intervenir, mais les grandes organisations professionnelles, celles du salariat comme celle du patronat, doivent à leur tour assumer les responsabilités qui leur sont propres.

Il appartiendra au Conseil de l'Economie Nationale de contribuer à définir les éléments d'une politique d'ensemble. Mais ce Conseil n'est qu'un organe consultatif. Il serait sans doute utile de prévoir la mise sur pied d'un organisme tripartite, comprenant, sous la présidence conjointe des Ministres des Affaires Economiques, des Classes moyennes et du Travail, des représentants des différentes organisations professionnelles des salariés et des employeurs, au sein duquel pourraient être discutés les problèmes généraux économiques et sociaux posés à un moment déterminé et qui examinerait trimestriellement la situation économique et sociale du pays. Cet organisme serait, en somme, l'exécutif du Conseil de l'Economie Nationale, puisque des décisions pourraient sortir de ses délibérations.

Deux problèmes sont particulièrement préoccupants: celui de la pénurie de main-d'œuvre et celui des prix et des salaires.

Plaçons-les d'abord dans des perspectives économiques plus lointaines.

Il y a, dans le pays, une tendance à tout voir sous l'angle d'une division trop simpliste: la Sidérurgie d'une part, l'Etat et les parastataux d'autre part. Cette vue est dangereuse non seulement du point de vue politique, mais aussi au point de vue économique et social. Si, en effet, elle répondait à une réalité totale, elle ferait, en fait, des maîtres de forges les maîtres du pays; ce seraient eux qui, en fait, gouverneraient le pays tout en laissant la responsabilité à des hommes politiques qui ne seraient, en fait, que des marionnettes. Il n'y aurait plus, en dehors des commerçants, que des salariés et encore des coopératives de consommateurs répondraient-elles mieux à la situation réelle qui existerait alors. Ce serait, ou bien la nationalisation de l'industrie dans un pays dont cette seule industrie dépend des marchés étrangers, ou bien l'industrialisation de l'Etat. Cet Etat serait dès lors à la merci des décisions d'actionnaires étrangers, dont les votes, s'ils décidaient l'arrêt de la production, décideraient en même temps l'arrêt de mort de l'Etat, et contre ces votes, ceux du parlement ne pèseraient pas lourd.

Quant aux salariés, qu'ils se trouvent dans le secteur public ou dans le secteur privé, leur sort serait le même: quelle que soit la force de leurs organisations, ils flotteraient au gré des volontés qui s'expriment, non pas à l'intérieur du pays, mais sur les marchés mondiaux.

Or, cette vue risque d'être la perspective dans laquelle se forment les décisions économiques, aussi bien sur le plan des syndicats ouvriers que sur celui des pouvoirs publics.

Il est vrai qu'une telle vue se justifie dans une certaine mesure par le fait incontestable que c'est la sidérurgie qui détermine dans la plus large mesure le niveau de vie du pays. Cela est particulièrement vrai en période de forte production et de hauts prix. Mais, déjà dès que se présente une période de récession ou de crise, les valeurs relatives des différents secteurs économiques se modifient sérieusement et l'importance relative des autres secteurs apparaît plus clairement.

Il est donc nécessaire: politiquement, économiquement et socialement, de maintenir et de développer, à côté de l'industrie sidérurgique, une agriculture, un artisanat et des industries petites et moyennes aussi prospères que possible. Il ne faut jamais oublier que, déjà aujourd'hui, le nombre des salariés dans l'ensemble de ces secteurs dépasse largement celui des salariés occupés dans la sidérurgie. D'ailleurs, si celle-ci a dû augmenter le nombre de ses ouvriers, ce fait est accidentel (réduction de la durée du travail). Mais il est à prévoir que dans dix ans elle produira les mêmes tonnages qu'aujourd'hui avec une main-d'œuvre sensiblement réduite.

Enfin, il ne semble pas que nous puissions compter, à l'avenir, sur une production d'acier sensiblement supérieure. Si donc nous désirons améliorer progressivement le niveau de vie de la population, nous ne pourrons y parvenir qu'en développant les autres secteurs de l'économie.

Or, nous risquons précisément d'arriver au résultat contraire.

En effet, le manque de main-d'œuvre aussi bien que la hausse constante des prix et des salaires fera disparaître un certain nombre d'entreprises industrielles et artisanales. De même, dans l'Agriculture, un certain nombre d'exploitations marginales disparaîtront. Économiquement, une telle évolution ne serait pas nécessairement à regretter, mais elle constituera une perte réelle de substances économiques, si elle ne s'accompagne pas de l'extension d'autres entreprises agricoles, artisanales ou industrielles. Or, cette extension est précisément compromise par la pénurie de main-d'œuvre.

Il est un fait que les efforts entrepris en vue de l'implantation d'industries nouvelles s'avèrent aujourd'hui inutiles, du fait que la main-d'œuvre qualifiée requise n'est pas disponible.

C'est donc dans ces perspectives qu'il y a lieu de voir le développement de la réduction de la durée du travail ou plutôt sa généralisation. S'il n'est pas contestable qu'il s'agit là d'un postulat social légitime, il n'en est pas moins vrai qu'il a des conséquences économiques et aussi sociales qui peuvent, le cas échéant, entraîner des désavantages pour les salariés eux-mêmes.

En effet, chaque fois que la réduction de la durée du travail dépasse les possibilités économiques, chaque fois qu'elle dépasse l'accroissement de la productivité, elle entraînera une perte de substance économique, du chômage et, en tout état de cause, des hausses de prix.

C'est pourquoi il semble nécessaire de procéder graduellement en cette matière, de poursuivre les efforts de rationalisation, de suivre l'évolution structurelle en cours et de ne pas perdre de vue les considérations économiques et sociales d'ensemble. Ces recommandations valent, bien entendu, dans la même mesure pour le secteur public.

Il faut reconnaître que dans ce domaine les syndicats ouvriers ont fait preuve de sagesse et qu'ils ont tenu compte, dans la réalisation de leurs revendications, des données économiques générales.

Il y a lieu d'ajouter que la raison fondamentale de la pénurie de main-d'œuvre réside dans une natalité trop faible, fait qui contribue à tout axer sur le présent, à tout voir dans le temps d'une seule génération.

En attendant, nous sommes acculés à devoir envisager des mesures conservatrices, c'est-à-dire à limiter les effets en attendant de nous attaquer aux causes.

La pénurie de la main-d'œuvre, la haute conjoncture portent en elles-mêmes une tendance à la hausse des prix.

Dans la plupart des pays, des mesures anti-inflationnistes ont été mises en vigueur, les unes d'ordre monétaire: relèvement du taux d'escompte et renchérissement des capitaux (ralentissement des investissements), les autres tendant à la réduction des budgets extraordinaires des Etats et des Communes (réduction des investissements publics), d'autres tendant à freiner les dépenses privées (arrêt des hausses des salaires, augmentation des taxes, suppression des subsides).

En matière de prix, notre pays est très largement dépendant de l'évolution des prix sur les marchés mondiaux tant pour les matières premières que pour nombre de produits de consommation et ensuite de l'évolution et de la politique des prix suivie au sein du Benelux et plus particulièrement en Belgique. Notre marge d'action en matière de prix est donc nécessairement restreinte.

Etant donné le fait qu'à la suite des événements mondiaux de 1956, les matières premières ont généralement accusé une hausse de leurs prix, ne fût-ce qu'à la suite de la hausse du coût des frets maritimes, que ces hausses pousseront à la hausse des produits manufacturés et des transports, que l'ensemble de ces hausses se répercutera dans une certaine mesure sur les prix de revient des produits finis y compris des produits agricoles, il est d'autant plus indispensable de faire une politique des prix active que, chez nous, certaines dépenses sont légalement et automatiquement liées à l'évolution des prix d'un certain nombre de produits de consommation.

Cet automatisme pourra présenter un danger extrêmement grave chaque fois que nos prix intérieurs risquent de dépasser les prix extérieurs, mettant ainsi en question nos possibilités d'exportation.

L'Etat, en tant que patron, est bien lié par une loi sur les traitements des fonctionnaires. Mais il est aussi le responsable des Finances publiques et de la monnaie. L'Etat n'est certainement pas en mesure d'imposer l'adaptation à toutes les entreprises privées, à moins qu'il n'assume aussi la responsabilité de la situation financière de celle-ci. Or, il paraît clair que, dans les circonstances données, l'Etat ne se verrait pas en mesure d'accorder une nouvelle tranche aux fonctionnaires à moins qu'il ne compromette délibérément la situation budgétaire et sociale.

Dans ces conditions, la politique de la stabilisation des prix est d'une importance vitale.

Certaines des mesures prises dans ce sens en Belgique auront également leurs effets au Grand-Duché: le relèvement du taux d'escompte p. ex. Par ailleurs, l'Etat et les Communes devraient réduire leurs investissements à ceux qui

présentent un caractère de nécessité absolue ou d'urgence. D'autre part, le Gouvernement doit continuer à exercer un contrôle et une surveillance active des prix et maintenir une politique active du logement aux fins d'arriver à une baisse des loyers actuels. Il devra notamment prendre des mesures qui seraient susceptibles de mettre fin à la spéculation sur les terrains et sur les terres agricoles. Le budget ordinaire devrait en tout état de cause s'équilibrer. Quant au budget extraordinaire, il devrait se traduire par un plan quinquennal prévoyant certaines priorités. En ce moment, nous sommes engagés dans la construction de barrages, dans la rationalisation des Chemins de fer. Nous aurons à construire le port de Mertet et à commencer le remembrement des terres. Quant aux travaux routiers, la création d'un Fonds routier permettrait la planification et, pour autant que de besoin, l'étalement de ces travaux.

L'année 1957 devrait être une année de consolidation, au cours de laquelle il y aura lieu de ne jamais perdre de vue la situation sur le marché du travail ni la nécessité d'une stabilisation des prix ni l'impossibilité dans laquelle se trouve l'Etat de s'approprier, dans le revenu national, une part qui compromettrait le développement de l'Economie. L'Etat ne doit pas vivre au-dessus des moyens que l'Economie est en mesure de mettre à sa disposition.

Il peut être admis que, compte tenu des perspectives en matière énergétique, l'activité économique se maintiendra, en 1957, au niveau de celle de 1956.

En ce qui concerne les différents secteurs, leurs caractéristiques essentielles sont indiquées ci-après.

#### Industrie.

L'indice de production, durant le 4<sup>e</sup> trimestre, a été le suivant (par rapport à 1937 = 100):

	1955	1956
Minières . . . . .	121	121
Pierres et ardoises . . . . .	82	80
Industries alimentaires (moulins, pâtes, condiments, fromages) . . . . .	74	86
Boissons et tabacs . . . . .	170	227
Textiles . . . . .	68	72
Chaussures et habillement . . . . .	72	82
Bois . . . . .	131	115
Meubles et ameublement . . . . .	70	69
Impression . . . . .	123	126
Cuir . . . . .	52	48
Industrie chimique (Caoutchouc, Phénol, Poudrerie, couleurs, etc.) . . . . .	171	187
Produits minéraux (Faïencerie, Céramiques, Ciments, Chaux, etc.) . . . . .	195	211
Sidérurgie . . . . .	169	174
Transformation de métaux (Fonderies, clouterie, constructions métalliques, machines . . . . .	129	136

L'année 1956 a vu l'indice de production progresser tant pour la sidérurgie que pour

l'ensemble des industries manufacturières (de 169 à 174 resp. de 162 à 169).

Les industries qui restent en-dessous du niveau de 1937 sont: les Ardoisières, les industries alimentaires, les textiles, les chaussures, le cuir. Certaines d'entre elles (chaussures, textiles) ne se maintiennent que grâce aux commandes publiques.

Il est vraisemblable que ces industries ne pourront se maintenir dans un marché commun, sauf l'industrie du cuir qui, elle, pourra sans doute améliorer sensiblement sa situation actuelle. Il y a donc lieu, dès à présent, d'examiner les conséquences d'une telle évolution, notamment sur le plan économique régional (Martelage, Larochette).

Il a déjà été dit qu'en ce moment l'implantation d'industries nouvelles est devenue de plus en plus difficile du fait de la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée, du niveau général des salaires et des facilités plus larges accordées dans d'autres pays. A ce sujet, il convient d'examiner, dès à présent, quelles pourront encore être les chances d'extension du secteur des industries moyennes au sein d'un marché commun européen.

Dans le courant de l'année 1956, plusieurs de ces industries se sont étendues ou consolidées, d'autres, trop faibles, ont disparu. Le nombre des ouvriers occupés dans la sidérurgie a augmenté de 1.000 unités en chiffres ronds et de 1.700 unités dans les autres industries. Les exportations ont augmenté de 15 à 20 %. Les buts envisagés pour 1956 ont donc non seulement été atteints, mais dépassés.

Il n'y a pas lieu de s'attendre à une augmentation sensible de la production sidérurgique. Pour l'ensemble de la production industrielle, il est possible d'escompter, en 1957, le maintien du niveau atteint en 1956; il ne faudra pas s'attendre, en tout cas, à un accroissement aussi important que ceux enregistrés depuis 1955.

Un léger fléchissement est possible dans le secteur du bâtiment.

#### Artisanat.

L'Artisanat a bénéficié, en 1956, de la bonne conjoncture industrielle, plus particulièrement en ce qui concerne le bâtiment. Il n'est pas possible de dire que, comme tel, l'Artisanat soit en recul. Mais il est exact de dire qu'il est en transformation structurelle. Si l'on croit pouvoir constater que le nombre des exploitations diminue et se servir de cette constatation pour en conclure à un affaiblissement de l'Artisanat, c'est là une erreur. Je cite à ce sujet «Das deutsche Handwerksblatt» qui dit:

«Die Ergebnisse aus vielen guten und schlechten Wirtschaftsjahren lehren nun, daß im Handwerk abnehmende Betriebszahlen im allgemeinen als ein Zeichen für eine günstige Konjunktur, steigende dagegen als eine Folge

crisenhafter Zustände gelten. Die Jahre der letzten großen Wirtschaftskrise geben dafür ein sinnfälliges Beispiel.

Weiter bestätigen die zurückgehenden Betriebszahlen sowie die wachsenden Durchschnittsgrößen der Betriebe und ihre steigende Leistungsfähigkeit gerade die Grundtendenz jenes langsamen handwerklichen Strukturwandels seit der Jahrhundertwende, durch den das alte Handwerk zu dem modernen maschinen- und kapitalintensiven Handwerk der heutigen Zeit umgeformt wurde und noch weiterhin umgestaltet wird. Es scheint nur auf den ersten Augenblick widerspruchsvoll zu sein, wenn das Ausscheiden von schwachen Betrieben in Zeiten der Vollbeschäftigung rascher vor sich geht als bei Unterbeschäftigung. In wirtschaftlichen Krisenzeiten gibt es aber gewissermaßen eine „Flucht nach vorn“, das heißt in die Selbständigkeit: jene Arbeiter und Gesellen, die von ihrem bisherigen Betrieb entlassen wurden, versuchen nun, als Selbständige mehr als ihre Arbeitslosenunterstützung zu verdienen. Umgekehrt verlocken der Fachkräftemangel und die hohen Löhne in einer ausgesprochenen Hochkonjunktur viele Selbständige zur Aufgabe ihres Betriebes, Selbständige, deren Einkommen oft längst nicht an das eines industriellen Facharbeiters heranreicht... »

Ces remarques s'appliquent exactement à l'évolution actuelle de l'Artisanat luxembourgeois. Il ne peut donc pas s'agir de s'opposer à une évolution qui est naturelle et qui, actuellement, se voit simplement accélérée. Il s'agit d'éviter qu'elle aille trop vite et trop fort.

Dans cet ordre d'idées il y a lieu d'envisager de faciliter l'entrée et l'emploi d'ouvriers qualifiés étrangers; il y a lieu de freiner la migration de la main-d'œuvre artisanale vers l'industrie en procédant à une révision des salaires. Cette révision entraînera sans doute, dans certains cas, des hausses de prix, mais du fait de la transformation structurelle qui l'accompagne inévitablement, les possibilités de rationalisation augmentent également.

Les branches artisanales qui seront en concurrence directe avec la production de masse industrielle, ainsi que celles qui subissent les changements intervenus à la suite du développement de la technique, de l'alimentation et de l'habillement, offriront sans doute la résistance la plus faible. Dans ce domaine, il y a lieu de faire des efforts de réadaptation ou de rechercher des possibilités sur le plan collectif.

Des avantages doivent être consentis à ceux qui entendent prendre la relève des anciens: sur le plan matériel, d'une part, ensuite, d'autre part, en facilitant leur établissement par des crédits d'établissement et d'équipement. Nous avons vu, en effet, que les entreprises artisanales exigent de plus en plus de machines et de capitaux. « Das deutsche Handwerksblatt » écrit à ce sujet: « Vor allem eine Kreditgewährung, die handwerkliches Können und die günstigen wirt-

schaftlichen Aussichten in fast allen Wirtschaftszweigen ebenso hoch einschätzt wie dingliche Sicherheiten, könnte in vielen Fällen Abhilfe schaffen. »

Il est bien entendu que, pour autant que les pouvoirs publics sont appelés à faire appel à des produits ou des services artisanaux, il ne leur appartient pas, dans les soumissions publiques, de rechercher des prix qui ne répondraient ni à une concurrence loyale ni à des prix normaux, tout en tenant compte des avantages que les entreprises les mieux outillées et les plus rationnellement conduites sont en mesure de présenter.

Aux conditions nouvelles, les petits travaux de réparation coûteront relativement très cher; les particuliers s'efforceront de plus en plus à devenir ce que l'on est convenu d'appeler des bricoleurs. Il appartient aux artisans d'examiner la façon dont des travaux de cette nature auront à être intégrés dans leurs prix de revient globaux.

L'entrée dans le marché commun entraînera des difficultés accrues pour les secteurs artisanaux qui, en concurrence avec des produits industriels, verront disparaître toute protection douanière. Ce sera notamment le cas pour la fabrication de meubles pour autant que l'Artisan entendrait fabriquer du mobilier de série, alors qu'il pourra se maintenir, s'il entend se consacrer au meuble de goût et de qualité répondant à des besoins personnels et spécifiques.

#### *Agriculture et Viticulture.*

L'Agriculture et la Viticulture ont eu, en 1956, une mauvaise année. Leur situation fondamentale ne s'est pas améliorée.

En ce qui concerne l'Agriculture, il apparaît de plus en plus clairement qu'à l'intérieur du marché commun sa situation deviendra rapidement intenable, si la politique agricole n'est pas soumise à une révision fondamentale.

L'action sur les prix devra être progressivement remplacée par une action sur les prix de revient et vers une orientation de la production par ce moyen.

Il est indispensable d'envisager, par voie législative:

- le remembrement des terres,
- le droit successoral agricole,
- l'accès à la propriété terrienne.

Il est tout aussi nécessaire de procéder à l'organisation des marchés agricoles sur des bases plus larges, comprenant la production, l'importation et l'exportation et même l'utilisation industrielle de certains produits comme l'approvisionnement en moyens de production.

En ce qui concerne la Viticulture, elle sera soumise, pour ses produits, aux lois du marché à celle de l'offre et de la demande. Ce principe comporte sans doute, de la part des caves coopératives, une politique de rationalisation tant



# CRITÈRES LINGUISTIQUES

DE LA

## NATIONALITÉ LUXEMBOURGEOISE

par ROBERT BRUCH

### I.

*Tous les critères linguistiques ne sont pas symptomatiques de la psychologie d'un peuple: la langue est faite pour tous les tempéraments, elle subit des changements qui n'entament pas le caractère de la nation.*

Le style, c'est l'homme. Nul n'en doute. Mais peut-on affirmer avec une pareille assurance que la langue ce soit le peuple?

La langue de tout le monde, la langue de tout un peuple est appelée à rendre possible le commerce de tous les membres d'une communauté entre eux, en dépit des différences de caractère qui les opposent nécessairement les uns aux autres et qui risquent, le cas échéant, de rendre inintelligible le langage de l'un d'entre eux à la majorité de ses interlocuteurs. Le parler national tacitement codifié par tout le peuple pour tout le peuple — par opposition à la capricieuse iconographie d'un poète<sup>1)</sup> ou à l'argot d'un groupe social restreint, par exemple — est par définition « une institution sociale durable qui s'impose aux habitants d'un pays et demeure presque complètement indépendante de leur volonté individuelle »<sup>2)</sup>.

Le langage est un « système de signes » qui, pour pouvoir servir de communication entre les individus<sup>3)</sup>, doit répondre à deux conditions au moins: tel un instrument de musique parfait, il fournit à l'individu toute la gamme des moyens d'expression que son tempérament et son caractère réclament dans une situation donnée, tout en lui garantissant un maximum d'intelligibilité, c'est-à-dire: dépassant en concision la polyvalence naturelle d'un instrument de musique<sup>4)</sup>.

Ainsi, même un parler national qui ne dépasse guère les limites du concept scientifique de « patois », permet à deux poètes luxembourgeois de faire leur déclaration d'amour conformément à leurs manières habituelles de sentir et de réagir qui les distinguent foncièrement l'un de l'autre. L'un d'eux épanche naïvement les élans d'un cœur sensible dans la gravité régulière de iambes presque pathétiques:

*De Gaart às voller Doft a Bléien  
An d'Nuechtegailche séngt am Bam.  
Ech ka mäin Häerz nēt roueg kréien,  
Am Waache biet et an am Dram:*

*Du gutt léift Kand, erhéier mech!  
Ech kann nēt liewen ouni dech:  
Bei dir si méng Gedanken ëmmerzou,  
Bei dir eleng as Gléck a Rôu.*

*Aus déngen déiwen treien Aën  
Hun ech den Heemwee nët méi fond,  
Du kanns mer draus den Himmel maën  
Mat engem Wuert aus déngem Mond.*

*Op béiden Hänn wëll ech dech droën,  
Wann ech kann ëmmer bei dir sin.  
Duerch Kräiz a Leed wëll ech mech schloën,  
Dass du solls frou a glécklech sin.<sup>5)</sup>*

L'autre, dans des vers plus sobres, où malicieusement se mêlent iambes et anapestes, arrive à peine à faire soupirer son cœur au milieu des palpitements irrévérencieux de son esprit amoureux:

*Du bas e schéint Meedchen,  
Nët déck an nët dënn,  
Du hues eng kleng Kailchen,  
Eng Kailchen am Kënn.*

*E Mond wéi zwou Kiischen  
An d'An himmelblo,  
Mee déi Kailchen, déi Kailchen,  
Déi mécht keen dir no.*

*'t gi muenech schéi Saachen,  
Déi falsch sin um Enn:  
Falsch Brëscht a falsch Hëffen,  
Falsch Hor a falsch Zänn.*

*Mat Schmink a mat Pudder  
Moolet een eng falsch Min. —  
Eng Kailchen, déi falsch wär,  
Huet keen nach gesinn.<sup>6)</sup>*

On peut se demander, si une jeune campagnarde, malgré sa propre impuissance d'exprimer ses sentiments les plus intimes, réussirait à comprendre la déclaration qui lui serait faite en ces termes. La tournure d'esprit particulière d'un homme risque en effet de compromettre la qualité essentielle du système linguistique dont il se sert — à savoir sa compréhensibilité.

Si toutefois tous ceux ou la majorité de ceux qui parlent une langue ont en commun un certain nombre de « manières habituelles de sentir et de réagir », logiquement ces attitudes communes — qu'on pourrait taxer de caractère national — pourraient évidemment contribuer à façonner la compréhensibilité générale du système. Une population essentiellement paysanne émaillera sa langue d'images concrètes choisies dans l'enclos de la vie campagnarde: pour faire comprendre que la fille cadette d'une famille a réussi à se faire épouser avant sa sœur aînée, les villageois diront que le regain a poussé à travers le foin — *bei denen as de Grumm duerch d'Hee gewuess*; pour annoncer l'enterrement imminent d'un contemporain, ses compatriotes campagnards vous diront qu'on lui a déjà arraché les fers — *si hun em d'Huffeise schon erofgerappt*.

Si cependant, au cours de son évolution, la structure économique du pays est bouleversée et une partie de la population campagnarde absorbée par de gros bourgs commerçants ou de petites villes industrielles, la jeune génération risque de ne plus comprendre le parler de ses grands-parents. La linguistique historique constatera que le caractère de la langue a changé.

Au Luxembourg, un tel changement s'est amorcé entre 1847, date de la publication du premier lexique luxembourgeois par J.-F. GANGLER<sup>7)</sup>, et 1906, date de la parution du second dictionnaire de notre patois. Vers le milieu de cette époque de bouleversements linguistiques, MICHEL RODANGE

écrit dans un langage campagnard délibérément archaïsant, dont maint enfant né vers le milieu de notre siècle ne comprendra plus guère les tournures les plus pittoresques. Qui d'entre nous saisit à brûle-pourpoint la comparaison: *wéi e Molbam op enger dréchener Huuscht?* C'est ainsi pourtant qu'est caractérisé le pauvre bouquet de cheveux revêches d'un des personnages de la seule comédie qui nous reste de RODANGE<sup>8</sup>). Dans son églogue posthume *Dem Léiwäckerche sâi Lidd*, les termes insolites se multiplient, la chose rustique poussant le poète à les déterrer<sup>9</sup>).

Le public luxembourgeois se réjouit d'ailleurs de voir tout un monde pétrifié de vocables indigènes se ranimer passagèrement dans les œuvres contemporaines de nos poètes et écrivains patoisants: cette survivance en nous-mêmes d'un goût plus ou moins sûr, plus ou moins vague pour le vocabulaire campagnard de nos ancêtres (qui nous échappe chaque jour davantage) risque de faire éclore une langue raffinée que quelques mandarins du patois cultiveront dorénavant à l'écart du Basic-Luxemburgish émacié de notre commerce quotidien. En même temps cependant, la survivance de cet instinct linguistique — fût-il purement littéraire et dépourvu de toute concision normative — prouve assez que le caractère de notre race n'a guère changé. Les changements qu'a subis notre patois ne font que refléter une évolution économique et intellectuelle qui n'a pas entamé notre âme. En effet, la connaissance de plus en plus sûre d'une au moins des langues officielles du pays enlève progressivement au patois son monopole d'unique véhicule de la pensée et du sentiment. Il peut se désintéresser dorénavant de la conquête des domaines mouvants de la vie moderne, sans risquer de devenir un outil imparfait ou superflu. Parallèlement il s'émondera et s'appauvrira en abandonnant les vieux mots liés à des choses tombées en désuétude. Quant aux innombrables objets nouveaux nés au-delà de ses horizons campagnards, il les adoptera avec leurs étiquettes étrangères auxquelles il imprimera les plis de sa flexion, de son accent et de son phonétisme.

Quand, vers 1840, les efforts de TREVANY et de PRESHEL aboutissaient à un type d'allumettes plus ou moins exemptes de danger, les brins de bois soufrés et inflammables devenaient populaires aussi dans nos régions « prudentes ». A cette époque, notre patois avait encore assez de vitalité pour prendre une part active dans la création d'un terme indigène désignant cette invention moderne. Il est vrai que notre *Fixfeier*, *Fixspoun*, *Fixholz* s'étend en un large ruban le long de la frontière linguistique, de Clèves sur le Rhin inférieur à Saverne en Alsace<sup>10</sup>) — ce qui est symptomatique de la survivance des anciennes affinités lotharingiennes de notre race.

En 1852, quand l'usage des timbres-poste fut introduit au Luxembourg, notre dialecte imagina — toujours avec ceux de nos voisins lotharingiens — au moyen d'éléments autochtones, un nom approprié à la chose nouvelle: *Käppchen* ou *Bréifkäppchen*. Depuis longtemps on avait l'habitude de nommer *Kapp* (tête) la face de la monnaie sur laquelle était gravée la tête du souverain. Nos garçons, en jouant, crient toujours « *Kapp oder Mënz?* » (« pile ou face »), quand ils en appellent au sort au moyen d'une pièce de monnaie qu'ils laissent tomber. Cette locution est connue tout autour de notre terroir — à Cologne: *Kopp of Letterche*<sup>11</sup>), à Liège: *pèye ou tiësse*<sup>12</sup>), en Alsace: *Kopf odr Minz*<sup>13</sup>). C'est cette expression qui a suggéré le nom patoisant du timbre-poste — chez nous et ailleurs dans l'ancienne Lotharingie. Il est vrai que notre génération a fini par répudier l'enfant spirituel de ses ancêtres: elle lui préfère incontestablement son synonyme français *Timbre* que le dictionnaire de 1906 passe encore sous silence. Ce n'est qu'une étiquette abstraite qu'évidemment nous ne rattachons plus — à travers un labyrinthe de variations sémantiques — à l'image lointaine du tambour phrygien dont le nom gréco-latin *tympanum* a engendré le « timbre » français. Depuis que l'école obligatoire nous inculque le français, nous sommes assez savants pour pouvoir renoncer à l'image si proche et si concrète du *Käppchen*<sup>14</sup>).

Pour la même raison, au seuil du XX<sup>e</sup> siècle, l'aéroplane naîtra déjà trop tard pour être honoré d'un effort de création linguistique autochtone: le nom allemand de l'aviateur *Flieger* devra servir d'étiquette à l'engin jusqu'à ce que le terme français *Avion* (accent tonique sur la première syllabe), de plus en plus généralement compris, puisse le remplacer un jour.

Ces quelques exemples illustrent suffisamment une inertie dans la création linguistique patoisante qui est due à l'amélioration de l'enseignement général des deux langues écrites du pays. La rapidité de l'industrialisation et de la mécanisation y aidant, cette savante inertie engendre, à défaut de termes techniques indigènes, une longue file de doublets — *Bréifmark* à côté de *Timber*, *Flieger* à côté de *Avion* — augmentée chaque jour par des emprunts faits, le plus souvent, à la fois aux langues allemande et française.

Au cours de leur histoire deux fois millénaire, les patois du Luxembourg ont subi des changements ininterrompus. Celui que nous avons essayé de décrire et de comprendre, a l'avantage de se parachever en ce moment, devant nos yeux — ou plutôt devant nos oreilles; il est donc contrôlable comme une réaction chimique provoquée dans un laboratoire. Or, il nous met en garde contre une surestimation hâtive des rapports existant entre le caractère de la langue et celui du peuple qui la parle. Il nous montre que la langue, au cours d'un siècle, peut changer d'aspect sans que l'âme du peuple suive cette évolution: bien des facteurs historiques peuvent entamer le caractère de la langue sans même effleurer l'âme du peuple. A chaque pas que nous faisons, nous continuons à emporter « les mottes de terre qui collent aux semelles de ceux qui s'évertuent à jouer chez nous les habitués du salon ». Ces lamelles terreuses à nos pieds dont parle TONY BOURG<sup>15</sup>), c'est évidemment notre « sens du tangible, du visible, du pesable plus d'une fois rabelaisianisé ». S'il apparaît à vous crever les yeux dans les colonnes poussiéreuses du nouveau dictionnaire (qui sera surtout un musée scientifique de nos patois), il a pourtant disparu, ou presque, dans le parler exsangue et hybride des jeunes générations. Nous pourrions forcer la note et conclure que la langue vivante n'est plus l'image de son peuple.

## II.

### *Le dualisme ethnique de notre caractère, dénoncé par Michel Rodange, perçue à travers la facture de son épopée « Renert ».*

MICHEL RODANGE, par la bouche de son malin goupil, fut le premier, en 1872, à signaler en quatre vers caustiques une autre marque particulière de ce que nous sommes. Il ne se bornait pas à constater le fait; la sévérité de son jugement lui fit trouver une explication discutable.

Dans le dixième chant de son épopée, *Renert* et *Grimpert* font route ensemble — *duurch Gruechten an duurch Sanken* — vers la résidence royale. Tout le long du chemin ils confrontent les idées qu'ils se font sur le monde et la vie. Le renard finit par avouer:

*Blous dat.wat bréngt en Notzen,  
Dat hale mir fir weis:  
Fransous och beim Champagner,  
Beim Rhäiwäi si mer Preiss.*

JOSEPH TOCKERT, commentateur avisé de RODANGE, souligne avec une amertume congéniale cette critique acerbe du dualisme luxembourgeois qui « aboutit dans la plupart des cas dans l'utilitarisme pur et simple »<sup>16</sup>). Or, le commentateur précise que dans notre être le *dualisme* est primaire, c'est lui qui mène seulement à l'utilitarisme: à RODANGE, au contraire, l'utilitarisme paraît nous être inné, il finit par devenir la source d'une politique de bascule intéressée. La différence est essentielle.

Pourtant, RODANGE lui-même, au moment d'écrire ses vers, est sous l'empire irrésistible du dualisme de notre âme. Il a choisi pour son épopée un vieux rythme populaire: le folklore luxembourgeois lui a trouvé une mélodie que les chasseurs ardennais du Luxembourg belge ont rendue célèbre:

*Zu Arel op der Knippchen,  
Do sin déi Weiber frou.  
Déi eng, déi drénkt eng Schlippchen,  
Déi aner drénkt der zwou.*

Il s'agit d'un mètre fréquemment employé par les poètes épiques d'expression allemande. Qui d'entre nous, du temps qu'il était collégien, n'aurait pas psalmodié la ballade de UHLAND:

*Es stand in alten Zeiten ein Schloß so hoch und hehr.  
Weit glänzt es über die Lande bis an das blaue Meer...*

En effet, la strophe du *Renert* représente la première moitié (deux vers seulement) d'une strophe épique qui apparaît dans la poésie allemande vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Un trouvère autrichien, *der Kürenberger*, n'emploie que cette strophe dans toute son œuvre. Vers 1200, elle apparaît dans la chanson des *Nibelungen*:

<i>Uns ist in alten maeren</i>	<i>wunders vil geseit,</i>
<i>von helden lobebaeren</i>	<i>von grözer arebeit,</i>
<i>von fröuden, hôchgezîten,</i>	<i>von weinen und von klagen,</i>
<i>von küener recken strîten</i>	<i>muget ir nu wunder hoeren sagen.</i>

Depuis, appelée communément *la strophe des Nibelungen*, elle n'a pas cessé de séduire les poètes d'expression allemande.

Parmi eux, citons le Luxembourgeois NIKOLAUS WELTER:

*... Der Schnee knarrt in den Gassen,  
Die Träne friert im Nord;  
Ein Hüttlein steht verlassen,  
Da treibt uns niemand fort...*

Cette strophe foncièrement germanique, RODANGE la choisit à son tour, mais il l'écourte allègrement et y coule les pensées d'un esprit foncièrement gaulois. La syntaxe des deux vers

*Fransous och beim Champagner,  
Beim Rhäiwäi si mer Preiss.*

se moule sur la brévilouence de la phrase française. L'allure de la construction semble préfigurée chez LA FONTAINE:

*Lynx envers nos pareils  
et taupes envers nous.*

Le rythme même s'y retrouve à deux syllabes près.

Il s'agit cependant, dans les deux vers de RODANGE, de deux propositions, dont l'une est une subordonnée concessive, dans laquelle manquent la conjonction et le verbe; seul l'adverbe *och* exprime la notion de concession: *wa mer och Fransous sin* est remplacé par les deux mots *Fransous och*. Cette construction est insolite en allemand. GRILLPARZER écrit:

*Der Bruder ist der nächste dir der Menschen,  
Wie sehr entfernt in Worten und in Taten ...*

et SCHILLER:

*Doch dieser Thron, wie herrlich auch,  
er ist mir nicht die teuerste von deinen Gaben<sup>17</sup>).*

Le style allemand connaît donc l'ellipse du verbe, mais il ne peut guère renoncer à la conjonction (dans les deux exemples: *wie*). Il est naturel qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle les efforts linguistiques de la Renaissance aient acclimaté le *participium coniunctum* et l'*ablativus absolutus* dans

bien des parlars populaires de l'Occident élevés à cette époque au rang de langues littéraires. En allemand, cette acquisition ne pouvait être que passagère. Si nous lisons encore dans *Don Carlos* de SCHILLER *nach gehörter Messe* (2930), le classicisme outré de cette formule ne siérait guère à un auteur moderne<sup>18</sup>).

La phrase française, au contraire, héritière directe de la syntaxe latine, emploie le participe présent ou passé jusque dans la prose du langage le plus usuel, dans la fonction d'une proposition complétive, relative ou circonstancielle. La phrase latine *victus ridet* signifie: « quoiqu'il soit vaincu (même s'il est vaincu), il rit »; le français permet couramment l'ellipse du verbe: *quoique vaincu (même vaincu), il rit*, et — dépassant les possibilités de la phrase allemande et se rapprochant du latin — même celle de la conjonction: *vaincu, il rit encore*. Dans ce rôle, l'adjectif et le substantif peuvent remplacer le participe: *adversaire battu, il rit toujours*. Dans le célèbre monologue de Figaro, BEAUMARCHAIS a réuni plusieurs exemples de cette tournure française:

*fils de je ne sais pas qui, volé par des bandits, élevé dans leurs mœurs, je m'en dégoûte  
las d'attrister les bêtes malades ... , je me jette à corps perdu dans le théâtre  
las de nourrir un obscur pensionnaire, on me met un jour dans la rue  
prêt à tomber dans un abîme, au moment d'épouser ma mère, mes parents m'arrivent à la file,*

et, sur la fin, une suite pétillante de parallèles de la tournure employée par RODANGE:

*ambitieux par vanité, laborieux par nécessité ...  
poète par délassement, musicien par occasion ...*

pour ne citer que ceux-là.

Il est vrai que la construction elliptique, omettant la copule « être », se retrouve fréquemment dans des locutions proverbiales luxembourgeoises — comme dans d'autres parlars germaniques ou romans. *Op der Gaass en Azelchen, doheem déi rengste Mouk* se dit (ou se disait) d'une jeune fille qui se montre alerte et fringante en public, mais chagrine et dolente à la maison. Si, en public, elle paraît comme un agneau, pour perdre la face, une fois rentrée au bercail, on dira: *op der Strooss en Engel, an doheem en Deiwel*. Ces défauts ne l'empêchaient pas, au bon vieux temps, de faire ses conditions à saint Clément, quand elle venait lui demander un mari, à l'érémitage de St.-Everard, *Ieweschtklausen*, près de Piesport sur la Moselle:

*... gemittlech op der Strooss,  
Doheem an am Haus gelooss,  
Genichlech am Bett,  
O hellege Klemantes,  
Datt een esou een hätt! ...*

La langue individuelle de RODANGE, dans l'exemple qui nous occupe, dépasse ce genre d'ellipse, puisqu'il réussit à lui donner la valeur d'une proposition circonstancielle insérée dans l'ensemble d'une phrase selon le mode français, sans choquer l'oreille luxembourgeoise inaccoutumée à ce genre de brévilouence.

Nous nous sommes attardés outre mesure à un détail que nous avons glané dans la langue particulière d'un individu. Notre but était de montrer quel empire le dualisme psychologique de toute une communauté linguistique peut exercer sur l'un de ses membres.

### III.

*Le dualisme luxembourgeois dépasse la sphère d'un bilinguisme littéraire et administratif; ses racines sont profondes.*

En 1911, NICOLAS RIES a essayé d'analyser ce qu'il fut le premier à appeler « le dualisme linguistique et psychologique du peuple luxembourgeois »<sup>19</sup>). En parlant de « dualisme linguistique », il

a visé essentiellement le bilinguisme officiel de notre administration, de nos publications et de notre enseignement, c'est-à-dire un état de choses qui se retrouve dans bien des coins du monde et qui risque de devenir la condition normale des Européens de demain<sup>20</sup>). En 1928, il fit l'objet d'un congrès international organisé à Luxembourg par le Bureau international d'éducation de Genève.

Ni notre compatriote RIES, ni les colloques de Luxembourg n'ont abouti à des conclusions optimistes quant à l'influence que le bilinguisme exercerait sur le tempérament et la vie intellectuelle. RIES le rend responsable d'une vie affective intellectualisée, partant amorphe, d'un esprit critique porté au scepticisme et d'une réceptivité éclectique qui risque trop d'étouffer les forces créatrices. Le congrès de Luxembourg est unanime à déclarer que le bilinguisme trouble et entrave l'évolution psychique et intellectuelle de l'enfant.

Il est vrai que personne d'entre nous n'est réellement bilingue. Il sait lire et écrire les langues française et allemande, mais dans toutes les sphères de la vie privée et publique, tant qu'il n'aura pas affaire à des étrangers, il ne parlera que son patois. Dans le « Livre du Centenaire », NICOLAS BRAUNSHAUSEN a caractérisé d'une manière pittoresque cette situation linguistique exceptionnelle: «... grattez seulement l'épiderme de nos hommes politiques les plus en vue ou de nos écrivains les plus appréciés en langue allemande comme en langue française, et vous n'aurez pas de peine à découvrir, sous une couche superficielle plus ou moins épaisse, le bon vieux noyau de la race luxembourgeoise. On s'en rend compte, quand à la sortie d'une soirée littéraire ou d'un congrès retentissant, où nos compatriotes éminents ont pontifié sur les autels de la pensée internationale, on s'attable avec eux dans un coin de salon ou de café; on les voit alors, comme des héros d'Homère en liesse, déposer leur armure dorée et se jeter avec volupté dans toutes les familiarités et toutes les originalités du langage et du caractère national. Cette unité de structure fondamentale suffit à garantir l'unité et la vitalité de la race. Elle suffit aussi pour nous mettre à l'abri des griefs qui ont été soulevés contre la trempe de notre caractère en raison de la culture bilingue que nous recevons.»<sup>21</sup>)

Hélas, le dualisme romano-germanique de notre âme ne se montre pas seulement dans l'armure dorée d'un bilinguisme administratif et littéraire: le corps même qu'elle recouvre, notre patois de tous les jours, reflète la bipartition de notre être jusque dans son ossature et son système nerveux: c'est-à-dire sa syntaxe, sa morphologie et sa phonétique.

#### IV.

*Le témoignage du vocabulaire seul ne suffit pas pour prouver que le dualisme de notre patois est originel.*

Le profane se contente forcément de repérer notre dualisme linguistique dans le vocabulaire, puisqu'il constitue pour lui le côté du parler le moins revêché à l'observation. Depuis que nous avons consciemment cessé de nommer notre patois *Lëtzeburger Däitsch*, comme le faisaient encore nos grands-pères sans penser à mal, nous nous réjouissons naïvement de voir se mélanger dans notre vocabulaires le plus usuel des mots français et des mots allemands.

La chaise de tous les jours, nous l'appelons *Stull*, mais le fauteuil du dimanche, nous le nommons *Fotell*. Notre couvre-chef habituel s'appelle *Hutt*, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, parti de France, le *Prabli* vient à sa rescousse les jours de pluie. Si nous disons *Här*, la galanterie française nous a appris à dire *Madam*. Au concitoyen qui nous remercie en disant *Merci*, nous répondons *ech bieden lech* ou *keng Ursaach*. Si nous saluons par *Moiën* nos familiers, la politesse exige que nous disions *Bonjour* à notre chef. Ainsi nous pourrions confronter dans d'interminables colonnes des mots d'origine germanique à des emprunts d'origine française dûment adaptés à nos habitudes d'accentuation et de prononciation; les emprunts français sont irremplaçables et réservés fréquemment aux objets plus raffinés, aux situations plus délicates.

Mais au fond ils ne prouvent rien. Tous ceux que nous venons de citer, nous les retrouvons dans les parlers mosellans, sarrois, rhénans limitrophes; nous n'avons qu'à consulter les six volumes parus du grand dictionnaire des patois rhénans pour nous en rendre compte<sup>22</sup>). Même les mots indigènes d'origine romane qui avaient droit de cité sur notre territoire linguistique avant sa germanisation massive<sup>23</sup>) — tels *Aul* (lat. *olla*), *Klauschter* (*clôstrum*), *Päsch* (*pascua*), *Pätz* (*puteus*) — ne prouvent pas plus pour nous que pour le reste de la Germania Romana où ils battent en retraite, comme chez nous, devant leurs synonymes allemands *Dëppen* (bas-all. *Düppen*), *Schlass* (*Schloß*), *Weed* (*Weide*), *Buer* (*Born*).

Le vocabulaire, en effet, est la partie la plus mobile des systèmes linguistiques; avec les concepts et les choses qui parcourent librement le monde, les mots franchissent facilement les barrières de toutes sortes: géographiques, politiques, culturelles, raciales. S'ils se heurtent à des difficultés d'ordre phonétique, ils se plient facilement aux habitudes du terroir conquis, ce qui leur facilite encore la victoire: *-ell* se substitue au groupe *-euil* étranger à la bouche luxembourgeoise, l'accent se déplace de la dernière syllabe vers le radical du mot, conformément aux habitudes germaniques, et ainsi *fauteuil* devenant *Fotell* s'implante facilement chez nous et dans d'autres régions germanophones. Le grand nombre des emprunts français que nous relevons dans notre vocabulaire ne prouve rien ou peu de choses pour la force effective du pôle roman dans notre âme bipolaire. Ils sont dus chez nous, comme en Rhénanie, à la proximité géographique de la France, à un rayonnement naturel de la langue française en Europe occidentale, mais aussi à la circulation normale des idées, des marchandises — et de la mode, quelle qu'en soit la nationalité.

Ainsi un flux transcontinental part au XV<sup>e</sup> siècle du village hongrois de *Kocs* près de *Győr* (all. *Raab*): le nom magyar de la diligence à suspension sur ressorts *kocsi* (pour *kocsi szekér*) envahit l'Italie, où il sera prononcé désormais *cocchio*; il pénètre en Allemagne au XVI<sup>e</sup> siècle; la forme dorénavant germanisée *Kutsche* continue sa poussée vers l'ouest; elle se prononcera *coets* aux Pays-Bas et *coche* en France; l'Angleterre sera sa dernière conquête: *coach* y dérive de la variante francisée. Le linguiste embrasse dans un vaste coup d'œil une seule « province culturelle » (*Kulturprovinz*) qui s'étend du Danube moyen à la Tamise, sans qu'il soit autorisé à attribuer des affinités magyares aux pays que le coche a si vite conquis, grâce uniquement à sa commodité et à sa rapidité évidentes.

Les linguistes ont observé un peu partout que les formules de politesse sont sujettes à la mode et pour cette raison souvent empruntées à d'autres langues. Ainsi *bye bye* à l'heure du Rock 'n Roll peut paraître élégant à maint contemporain luxembourgeois, tout comme au XIII<sup>e</sup> siècle le salut ancien-français *adé*, avec la courtoisie et les mœurs affinées des trouvères, s'est implanté d'abord dans la littérature du moyen-haut-allemand, puis rapidement dans la langue de tout le monde: en Allemagne *adieu* se substituera à cet ancien précurseur à partir de 1600 — chez nous, *addéi*, *addi* se maintient jusqu'à nos jours. Même les Romains, à l'époque de leur austérité républicaine, n'ont pas résisté à la tentation de la mode étrangère: PLAUTE emploie la formule punique de salutation *auo*, à laquelle les latinistes aiment rattacher le salut classique de CICÉRON: *ave*, *avé*<sup>24</sup>).

Nous trouvons cependant sous le vernis plus ou moins superficiel du vocabulaire d'autres couches substantielles, plus profondes et plus durables de notre entité linguistique.

## V.

*Dans le domaine de la syntaxe, intimement lié à celui de la morphologie, la place du verbe personnel témoigne du dualisme romano-germanique de notre idiome.*

La syntaxe, après le vocabulaire, résiste le moins aux grands courants de la civilisation: nous avons vu, comment la Renaissance a réussi à introduire jusque dans la langue allemande — ne

fût-ce que passagèrement — des constructions latines contraires à ses habitudes syntactiques primitives. Aussi nous bornerons-nous, pour illustrer le dualisme romano-germanique de notre âme, à analyser un seul exemple qui est à cheval sur la morphologie et la syntaxe — les deux domaines se confondant souvent dans une inévitable interdépendance.

Ce qui donne à la proposition allemande son caractère particulier, par rapport à la proposition française, c'est la place du verbe personnel, c'est-à-dire de la forme verbale qui porte la désinence de personne<sup>25</sup>). En français, dans une proposition énonciative, le sujet doit en principe précéder le verbe. Aussi l'ordre verbe-sujet, ressenti comme anormal, est-il nommé « inversion » par la grammaire française. La phrase: *peut-être viendra-t-il* est une exception relevée par les grammairiens. Le peuple, dans des cas pareils et même dans les questions, répugne à pratiquer l'inversion; il dira plutôt: *Peut-être qu'il viendra. Il a tort, je te dis. Quelle heure (qu')il est? Pourquoi que vous riez? Où c'est que tu vas?*<sup>26</sup>) En allemand, au contraire, le verbe peut précéder le sujet même dans une proposition énonciative, à la seule condition qu'il occupe la deuxième place, celle-ci lui étant immuablement réservée.

Or, cette construction est celle aussi de la phrase luxembourgeoise: elle en tient une allure typiquement allemande pour celui qui a les habitudes de la syntaxe française. Nous pouvons dire, sans que l'une des constructions soit ressentie comme plus régulière que les autres:

*De Wollef verléiert séng Naupe ni ganz.*

*Séng Naupe verléiert de Wollef ni ganz.*

*Ni verléiert de Wollef séng Naupe ganz.*

*Ganz verléiert de Wollef séng Naupe ni.*

Du moment que le sujet n'occupe pas la première place de la proposition énonciative, il doit nécessairement suivre le verbe — qui ne quitte pas la deuxième place. RIVAROL aurait taxé cette construction de contraire à la logique qui est le propre du français moderne. Si l'un des compléments occupe la première place, la langue française s'arrange pour que le sujet puisse quand même précéder le verbe:

*Le loup ne perd jamais complètement ses instincts.*

*Ses instincts, le loup ne les perd jamais complètement.*

*Jamais le loup ne perd complètement ses instincts.*

Pour mettre en évidence, à la tête de la phrase, la notion *complètement*, une construction plus compliquée devient nécessaire:

*Ce n'est jamais complètement que le loup perdra ses instincts.*

Que la langue française ait recouru à ce que RIVAROL a nommé « l'ordre logique » (sujet-verbe) est dû essentiellement à l'abandon progressif des désinences latines classiques par les langues romanes. A son époque classique, l'ancien-français ne conservait plus que deux cas: le cas sujet dérivé de de l'ancien nominatif latin, le cas régime dérivé de l'accusatif. Ainsi les nominatifs galloromans *senior*, *pastor*, *companio* aboutissent à *sire*, *pâtre*, *copain*, les accusatifs *seniorem*, *pastorem*, *companionem* engendrent *seigneur*, *pasteur*, *compagnon*. Cette déclinaison rudimentaire offre évidemment à la syntaxe de l'ancien-français une liberté de construction encore assez grande. Au moyen âge, si les poètes en profitent largement, la langue de tous les jours cependant réserve au verbe la deuxième place dans la phrase, c'est-à-dire celle qui lui est assignée encore actuellement par notre patois (et par l'allemand).

Partis à la recherche de notre caractère national tel que le recèle notre langage, nous sommes curieux d'apprendre ce que l'éminent romaniste suisse WALTHER VON WARTBURG dit sur ce mode de construction médiéval: « Il en résulte une position exceptionnelle du verbe. Les autres éléments sont comme ses vassaux. La notion verbale domine la phrase, elle en est le point fixe, le pivot, et les autres éléments tournent autour d'elle. C'est que l'homme du moyen âge vit beaucoup plus dans

l'action que dans la réflexion... La vision immédiate de l'action comme émanation de la personne et s'identifiant avec la personne, est ce qui domine l'esprit et la langue »<sup>27</sup>). Hâtons-nous d'ajouter que pour notre peuple, au fil des siècles, s'il a résolument vécu et souffert dans un monde concret, l'action n'a pu être qu'une vision, apanage des grands de ce monde, idéal intangible ou terrifiant dans l'enclos de ses hameaux. Si notre bonhomie a fini bien malgré elle par accepter comme héros national le farouche sabreur que fut Jean l'Aveugle, ce n'est pas pourtant qu'il fût l'archétype du Luxembourgeois véritable. Avouons que ce ne fut guère non plus son père, empereur dantesque qui rêvait de faire le tour de l'Italie « Poisel sur le poing », mais bien plutôt le « premier grand homme d'État » que le Luxembourg ait produit: Ermesinde, sa trisaïeule, qui, par une habile diplomatie plutôt que par des campagnes glorieuses, améliora la situation sociale et morale de ses sujets et qui eut le courage de leur déconseiller l'aventure d'une croisade. Elle est à l'image de ces « bons féaulx » luxembourgeois qui, pendant des siècles, ne bougent d'où ils sont. Deux cents ans avant que Napoléon fasse l'éloge de leurs « têtes carrées », leur attitude immuable se verra récompenser par le célèbre panégyrique de l'inertie que leur fera l'historien flamand VAN DE PUTTE au seuil du XVII<sup>e</sup> siècle: « Calmes au milieu des tempêtes politiques, constants dans l'obéissance, vous êtes chers à Dieu et au Roi. Vous n'avez pas été ébranlés, et si vous avez été sans protection, vous n'en avez pas moins gardé votre assurance. Nous avons vu des rocs dans vos paysages, nous avons compris qu'ils se dressent également dans vos poitrines... »<sup>28</sup>)

Cette digression risque donc d'aboutir à une conclusion paradoxale: la place immuable qu'occupe le verbe nous apparaît comme l'expression linguistique d'un besoin d'activité concrète, tant que nous analysons le français médiéval ou l'allemand moderne — elle nous apparaît plutôt comme le critère syntactique d'une inertie inébranlable, dès que nous nous penchons sur le patois luxembourgeois. Ou est-ce que, ici encore, la langue ne serait pas l'image de son peuple?

La question est mal posée: notre exemple montre simplement qu'il existe bien des critères « neutres » qui ne se laissent pas rattacher *a priori* à des qualités psychologiques. Si nous comparons quand même la place réservée au verbe dans la phrase luxembourgeoise à celle qu'il occupe dans la proposition française, ce ne peut être que pour tirer au clair le dualisme romano-germanique de notre caractère.

Nous avons vu que le français moderne ne réserve plus au verbe la seconde place de ses propositions énonciatives. On peut dire correctement: *le loup gardera toujours intacts ses instincts* (verbe à la deuxième place), mais aussi, non moins correctement: *ses instincts, toujours le loup les gardera intacts* (verbe à la quatrième place, derrière deux compléments et le sujet). En effet, l'ancien cas sujet continuant le nominatif latin a disparu dans la langue moderne; il n'a survécu que dans un certain nombre de cas où le déplacement de l'accent tonique dans la déclinaison latine avait donné naissance à un accusatif nettement différent du nominatif: *sire*, *pâtre*, *copain* continuent à être employés, mais les anciens accusatifs *seigneur*, *pasteur*, *compagnon*, couvrant une autre signification, subsistent parallèlement. Dans la majorité des cas, à l'heure actuelle, l'ancien cas régime — donc l'accusatif latin — a fini par assumer aussi le rôle du sujet. Le nominatif *illi muri* (ancien français: *li mur*) ayant disparu, l'accusatif latin *illos muros* apparaît actuellement sous la forme *les murs* au cas sujet comme au cas régime. Cette évolution réclame évidemment un autre critère permettant de reconnaître le sujet: dorénavant, pour le distinguer des compléments, on lui assignera la place devant le verbe.

Or, une évolution analogue a transformé la morphologie luxembourgeoise. Les nominatifs allemands *der Esel*, *der Hund*, *der Dieb*, *der Turm* se traduisent chez nous par *den Iesel*, *den Hond*, *den Tuer*. C'est que même au nominatif l'article défini luxembourgeois *dën* (*dan*) a la forme primitivement réservée à l'accusatif. En allemand, dans les propositions énonciatives:

*Der Dieb stiehlt den Esel.*

*Der Hund beißt den Dieb.*

les parties du discours sont rangées dans l'ordre normal qui est ici, par hasard, celui de la proposition française. Mais, selon l'idée que vous voulez mettre en relief, vous pourriez dire, d'une façon tout aussi compréhensible:

*Den Esel stiehlt der Dieb.*

*Den Dieb beißt der Hund.*

En luxembourgeois, cette construction, isolée du contexte, rendrait inintelligible le sens de la phrase, le sujet étant dépourvu de tous ses critères: on ne le reconnaît ni à une forme spéciale, ni à une place caractéristique. L'identité moderne du nominatif et de l'accusatif luxembourgeois se voit d'ailleurs jusque dans la déclinaison du pronom personnel masculin: la forme *hien* (tonique), *en* (atone) sert de sujet et de complément direct: *hien as do, ech gesinn hien*. Cette identité va donc un peu plus loin encore qu'en français. Elle crée pour nous les mêmes conditions syntactiques que pour nos voisins français. Il est vrai que leur langue, perpétuellement active, a continué au cours de l'époque moderne à imaginer des solutions nouvelles tenant compte de l'extinction complète de la déclinaison. Si elle fait figurer le complément direct à la première place, elle peut s'arranger pour faire quand même précéder le verbe par le sujet, en reprenant le complément au moyen d'un pronom personnel:

*L'âne, le voleur l'enlève.*

*Le voleur, le chien le mord.*

Notre patois, au contraire, tout en ébréchant sa morphologie ancienne à la manière du français, n'a pas évolué vers l'abstraction logique de la langue française<sup>29</sup>). Comme au moyen âge, le verbe continue à rester le centre concret de notre phrase, comme dans la langue allemande. Notre langue s'est donc figée aussi dans le domaine de la syntaxe: elle a perdu la faculté de s'enrichir par ses propres moyens, de façon que la tournure

*Den Esel stiehlt der Dieb.*

*L'âne, le voleur l'enlève.*

est devenue impossible en notre idiome. Seuls quelques anciens nominatifs masculins figés en des locutions pétrifiées la permettent encore; ici, la survivance de l'article *dër* (*dər*) garantit l'intelligibilité. On peut dire, sans risque d'équivoque: *Den Iesel hëlt der Deiwel*, alors que la phrase *den Iesel hëlt den Déif* est ambiguë. Ici, l'inversion du complément direct, source d'équivoques, nous l'évitons instinctivement.

La tare de notre dualisme apparaît: loin de nous enrichir dans tous les cas, il a pu nous appauvrir dans ce que nous possédons de plus personnel.

## VI.

*Les lois phonétiques régissant les patois luxembourgeois ont des traits communs avec celles qui déterminent l'évolution des idiomes gallo-romans du bassin de Paris.*

Pour quiconque apprend une langue étrangère, rien ne présente plus d'obstacles que l'acquisition de la base d'articulation et l'apprentissage du phonétisme de cette langue. Les linguistes sont unanimes à le constater. C'est une des raisons principales de la stabilité relative qui caractérise la partie sonore du langage par rapport au vocabulaire et à la syntaxe<sup>30</sup>). Les mots et les locutions constituent la partie spirituelle du langage, les accents et les sons en forment la partie matérielle. Là, où les corps se heurtent dans l'espace, les esprits peuvent encore s'épouser et se féconder. L'efficacité des influences qui s'exercent sur un peuple se mesure donc de la manière la plus sûre — dans le domaine linguistique — aux changements phonétiques qu'elles font subir à son langage.

Or, les traces d'habitudes phonétiques romanes contractées par notre patois sont si nombreuses qu'on pourrait prétendre, sans trop forcer la note, que le Luxembourgeois est un parler germanique soumis à des lois phonétiques françaises.

En guise d'exemples nous relevons dans le système phonétique luxembourgeois six tendances foncières qui, de très bonne heure, ont transformé la partie sonore de notre patois à l'instar d'évolutions analogues romanes, gallo-romanes, wallonnes ou lorraines.

1<sup>o</sup> La syncope et l'apocope de syllabes atones est commune à bien des langues germaniques et romanes: elle explique notamment, dans la déclinaison, la perte des désinences dont nous venons d'observer les répercussions sur la syntaxe. Dans les parlers gallo-romans limitrophes, cette réduction du mot est particulièrement poussée. Les monosyllabes français *vert, lard, chaud, sou, sûr* descendent de mots latins proparoxytons ou paroxytons à trois syllabes: *viride, laridu, calidu, solidu, securu*. Pareillement les pronoms possessifs allemands *unsere, euere* se traduisent par des monosyllabes au Luxembourg: *eis, är*. Les participes allemands *gegangen, gekommen, gegessen* sont réduits chez nous à *gaang, komin, giess* — tout comme des participes gallo-romans *bevutu, debutu, creditu* il ne subsiste plus en français qu'une seule syllabe: *bu, dû, cru*.

Chez nous comme dans les parlers romans de la Gaule septentrionale l'accent d'intensité concentré sur la syllabe tonique porte ombrage aux syllabes atones qui s'éclipsent. A partir de 1066 d'ailleurs, après la conquête de l'Angleterre par les Normands — venus aussi de la Gaule septentrionale —, une évolution analogue ébauchée en vieil-anglais se précipite en moyen-anglais: la graphie conservative des noms de lieux *Gloucester, Leicester, Worcester* — prononcés en deux syllabes — en témoigne notamment. Si nous pouvons en rapprocher parfaitement nos toponymes *Eesbech (Eisenbach), Ensber (Insenborn), Hengescht (Heinerscheid)* abrégés de la même manière, ce n'est pas qu'une parenté linguistique intime nous relie aux Anglo-Saxons, bien qu'on en ait parfois rêvé<sup>31</sup>), mais uniquement parce que la même influence gallo-romane se fait jour dans leur langue comme dans la nôtre.

2<sup>o</sup> Toutes les langues parlées sont soumises à de nombreuses *tendances d'assimilation* plus ou moins prononcées. Nos patois assimilent notamment la nasale *-n-* aux spirantes *-f-, -v-, -s-* qui la suivent. Nous disons p. ex. *fofzeg (jünfzig), fofzeng (jünfzehn), Joffer (Jungfrau), Fos (Alphonse), Fras (François), Séissel (Sense)* en omettant, dans chaque mot, un *-n-* ancien dévoré par la spirante. La même tendance transforme les mots latins dans la bouche de nos voisins romans: *mensem* en passant par *mese* devient *mois*; *tensa* en passant par *tesa* devient *toise* (en luxembourgeois: *Tues*). Cette tendance se retrouve aussi dans d'autres idiomes germaniques, le nordique et l'anglo-saxon par exemple. Il est frappant toutefois qu'en Europe continentale elle se borne aux parlers germaniques voisins du français et du franco-provençal: du néerlandais aux patois alémaniques de la Suisse, en passant par le Luxembourg et la Lorraine.

3<sup>o</sup> La *lénition progressive de consonnes occlusives intervocaliques* est une tendance commune aux parlers du bassin parisien et aux nôtres. En certains cas elle aboutit à la disparition complète de la consonne. Le mot latin *ripa* devient *riba* au VI<sup>e</sup> siècle (c'est actuellement encore la forme espagnole, portugaise, provençale), *riva* au VIII<sup>e</sup> siècle (c'est la forme italienne et romanche actuelle) et enfin *rive* au IX<sup>e</sup> siècle. Le mot latin *faba* survit comme *fava* en italien, en provençal et en portugais depuis le I<sup>er</sup> siècle, comme *fève* en français depuis le IX<sup>e</sup> siècle. Pareillement, si l'allemand littéraire préfère le *-b-* dans des mots comme *über, treiben*, les patois luxembourgeois (comme le néerlandais et l'anglais) préfèrent le *-v-*: *iwwer, bleiwen*. Mais c'est surtout le sort exceptionnel du *-g-* intervocalique qui rattache le luxembourgeois intimement aux parlers gallo-romans: nous prononçons *soën, froën* alors que les Allemands et les Néerlandais disent *sagen, zeggen* et *fragen, vragen*. Chez nous, le *-g-* s'éteint entre deux voyelles, tout comme le *-g-* des mots latins vulgaires *ruga* et *agustu* s'est évanoui dans les mots français *rue* et *aout*.

4<sup>o</sup> Cette lénition de consonnes intervocaliques a lieu non seulement à l'intérieur du mot, mais aussi à l'intérieur de la phrase (sandhi). Devant un mot commençant par une voyelle, les consonnes

finales sourdes deviennent sonores, s'adoucissent: *p, t, k* sont prononcés *b, d, g*. Nous disons *Trap*, mais *ech gin d'Trap op*; *Blat*, mais *d'Blad as wieleg*; *Frack*, mais *en hued e Fragg un*. Les Allemands séparant nettement les mots et faisant débiter chaque voyelle initiale par un coup de glotte, diront: *ich gehe trepp' auf — das Blatt 'ist welk — er hat 'einen Frack 'an*. Un Français, essayant de s'exprimer en luxembourgeois, fera la liaison, sans toutefois altérer la qualité sourde du *p*, du *t* et du *k*, il dira: *ech gin d'Trapop — d'Blatas wieleg — en huete Frackun*.

Si vous séjournez en France, c'est un des critères les plus infaillibles pour reconnaître un Luxembourgeois, sans qu'il ait besoin de prononcer un mot de patois, voulant dire:

la TSF (tèèsèf) pronostique une tempête, je monte avec un téléférique,  
il prononcera évidemment:

la TSF (tèèzèf) pronostig' une tempête, je mond' aveg' un téléférique.

Ici encore il faut absolument résister à la tentation de tirer des conclusions psychologiques. Il serait trop facile de dire que nous partageons avec les Français un certain sens d'économie et d'harmonie linguistiques et que pour cette raison nous faisons la liaison comme eux; que la nonchalance de notre naturel nous fait cependant affaiblir et altérer l'articulation des consonnes; que le souci de clarté qui anime l'esprit français les laisse au contraire intactes; qu'enfin une pédanterie cassante et militaire pousse les Allemands à séparer avec vigueur tous les mots de la phrase et à dépenser de l'énergie supplémentaire pour articuler les voyelles initiales. Ce serait trop facile et risquerait d'être largement faux.

Cette articulation soi-disant nonchalante des consonnes finales sourdes placées entre voyelles à l'intérieur d'une phrase, qui nous distingue si perceptiblement de nos contemporains allemands et français, notre patois l'a en commun avec le français médiéval: si nos voisins ont abandonné cette habitude d'articulation, notre conservatisme — si vous êtes méchants, vous direz: notre inertie — nous la fait garder. En français moderne, les noms de nombres cardinaux *six, dix* et en partie aussi *neuf* ont conservé les trois prononciations que possédaient jadis toutes les consonnes françaises en position finale:

ils étaient *six (sis)*,  
*six hommes (sizom)*,  
*six femmes (sifam)*<sup>32</sup>.

5° L'ouverture (all. *Senkung*) d'anciens *i* et *u* brefs en syllabe fermée est encore une tendance d'articulation romane qui se retrouve chez nous. Au IV<sup>e</sup> siècle, des inscriptions latines écrivent *semul* et *menus* les mots classiques *simul* et *minus*. Au V<sup>e</sup> siècle, le grammairien bas-latin CONSENTIUS rapporte que les Gallo-romans ont tendance à remplacer le *i* classique par un son intermédiaire se rapprochant de *e*. Désormais, en français, comme dans presque toutes les langues romanes, les consonnes latines brèves *i* et *u* se confondent avec *e* et *o* brefs: *circulus* devient *cercle*, *bucca* devient *boche* — et *bouche* seulement au XIII<sup>e</sup> siècle. De même, chez nous, le mot germanique \**kriþja* devient *Krëpp*, c'est-à-dire *i* évolue vers une variante vocalique plus ouverte (comme dans le dérivé apparenté *crêche*) et le mot germanique *Luft* devient *Loft*, c'est-à-dire *u* s'ouvre en *o*.

Cette tendance est particulièrement active dans l'ancienne Lotharingie romane aussi bien que germanique: dans nos régions, le mot germanique *Kind*, en passant par *Kënd* et *Kond*, se transforme en *Kand* — et pareillement en Lorraine, l'Atlas Linguistique de la France nous signale pour des mots comme *cercle* et *crêche* (dans lesquels se cache un ancien *i*) des variantes en *o* et même en *a*<sup>33</sup>).

6° Deux types de diphtongaisons des voyelles *e* et *o* sont communs à la langue française et au patois luxembourgeois. En 1914, le professeur VICTOR RAUSCH, dans une étude phonétique consciencieuse sur « La Prononciation du Français dans nos Ecoles », oppose au « timbre si clair, si net et si précis » des voyelles françaises « le timbre vague et flottant de nos voyelles »; pour illustrer « la multitude des sons mixtes et des sons intermédiaires » de notre patois, il cite les exemples: *liewen*

(all. *leben*), *Bléi* (*Blüte*), *Kou* (*Kuh*) et *Kuel* (*Kohle*)<sup>34</sup>). Or, précisément la diphtongaison en *iē* et *uē* d'anciens *e* et *o* brefs placés en syllabe ouverte et la diphtongaison en *ei* et *ou* d'anciens *é* et *ó* longs se sont produites de bonne heure dans les patois gallo-romans: *lepore* devient *lièvre* tout comme le mot allemand *Leber* (vha. *lēbara*) se traduit par *Liāwwer* dans nos patois ardennais et, depuis 1850 à peu près, par *Liēwer* dans le Bon-Pays (forme qui se ramène à *Liāwwer*); le mot latin *cor* devient *cuor* en ancien-français, le mot allemand *Korn* (vha. *korn*) se traduit par *Kuor*, *Kuorren* dans notre Œsling, stade précurseur du *Kuer* méridional. Dans le nord du Bon-Pays — de Vichten à Diekirch — *Kuēr* a abouti à *Kōr* — tout comme l'ancien-français *cuor* a abouti à *cœur*.

Des parallèles analogues s'établissent facilement pour *é* et *ó* longs: le mot gréco-latin *thēca* (= « la taie », enveloppe de linge qui enferme un oreiller) devient *teie* en ancien-français, *flore* (« la fleur ») devient *flour*; de même *thēca* a donné *Zéich* chez nous, avant d'aboutir à *Zich*: nos parlers orientaux continuent, le long de l'Our, de la Sûre et de la Moselle, à prononcer *Zéich*; le mot germanique \**flōrus*, qui a donné *Flur* en allemand, est devenu *Flouer* chez nous.

## VII.

*Le dualisme psychologique et linguistique luxembourgeois est primaire: ses racines remontent aux débuts de notre ère. Nous aurions tort de vouloir y changer quelque chose.*

Les quelques parallèles romano-luxembourgeois que nous avons relevés parmi un nombre considérable de tendances syntactiques, morphologiques et phonétiques communes montrent que, sous le lustre facilement trompeur de notre bilinguisme culturel, scolaire, administratif, le dualisme psychologique luxembourgeois est enraciné dans les profondeurs de notre patois. Il est une réalité historique née au plus tard dans les premiers siècles de notre ère.

Géographiquement, le Bon-Pays, berceau du comté de Luxembourg, est situé dans une baie orientale du bassin de Paris taillée dans le massif schisteux rhénan. A partir de 1443 seulement nos régions sont devenues un appendice des pays d'Avalois, qui la plupart du temps, était jalousement isolé du reste de l'Occident par des barrières culturelles et économiques dont la nature allait varier avec la nationalité de nos maîtres étrangers. Cet isolement a favorisé le conservatisme linguistique de notre patois — et ce conservatisme a garanti aux parlers luxembourgeois la pérennité d'un stock énorme de particularités linguistiques propres aux Francs Saliens dont la civilisation éminemment occidentale a pris corps au bassin de Paris, avant de partir, à travers la Champagne, à la conquête de nos régions.

A l'aube du moyen âge, en effet, le Luxembourg, situé effectivement au cœur d'un « carrefour des échanges de l'Occident » (comme HENRI PIRENNE nommera plus tard les Pays-Bas), était fatalement ouvert aux courants nouveaux d'un monde naissant. Dès les débuts de notre ère, la région, dans laquelle se constituera le comté de Luxembourg, se caractérise déjà par son dualisme linguistique: sous la surface de la latinité victorieuse, les Trévires indigènes largement tributaires de la civilisation gauloise et les premiers Germains admis à titre de Lètes se côtoient sur les terres fertiles du Bon-Pays.

Dès le III<sup>e</sup> siècle, les Francs maritimes commenceront leur conquête politique à partir de Betuwe (entre le Waal et le Lek), tandis que les Francs rhénans seront à la source d'une infiltration ethnique lente et massive à partir de la baie de Cologne. Il est naturel que ces Francs « rhénans » soient les premiers à arriver en Belgique orientale, au Luxembourg, en Lorraine — où Rome leur assignera des domiciles. Mais les seuls qui travailleront systématiquement à l'établissement d'un vaste et unique Etat franc en Europe occidentale, ce sont les Francs maritimes que dès le IV<sup>e</sup> siècle les sources commencent à appeler les Francs Saliens. Vers cette époque ils envahissent la région d'Anvers (Toxandrie) — vers la fin du siècle suivant ils s'arrêtent au bord de la Loire. En 496, Clovis et les

Mérovingiens ouvrent la baie luxembourgeoise aux influences culturelles de l'Occident francique, dont la couche sociale directrice est à cette époque sans doute foncièrement germanique, mais consciemment ouverte à la civilisation romane du pays conquis.

Dans la suite, les pays d'entre la Meuse et la Moselle, berceau de la lignée des Pépinides, vont acquérir une importance historique capitale. Ils deviennent la base d'un nouveau rassemblement des forces franques et le point de départ d'une nouvelle expansion politique, religieuse, culturelle — donc nécessairement linguistique.

La brèche ouverte par Clovis dans la Germanie somnolente éclatera entre Aix et Toul, elle sera désormais à la base d'une vaste baie creusée au-delà du Rhin par les courants successifs d'une civilisation occidentale germanique, il est vrai, mais — on ne peut le répéter assez souvent — foncièrement et spontanément transformée dans le bassin de Paris au contact des Gallo-romains indigènes. Cette expansion franque déferlera sur la Hesse et la Thuringe jusqu'aux confins de l'Austrasie; par-tout, l'Eglise sera complice de son action.

En Allemagne centrale, les mouvements de colonisation interne, partant des pays rhénans échelonnés de la Manche au Main, porteront des traces notoires de la civilisation francique occidentale jusqu'aux confins actuels du monde slave — jusqu'aux pieds des Carpathes. La ressemblance existant entre les parlers du Luxembourg et ceux de la Transylvanie, et qu'on aimait expliquer par une émigration «luxembourgeoise» massive, s'explique simplement par la force d'expansion culturelle que possédait toujours le ferment occidental emporté par les colons rhénans du XII<sup>e</sup> siècle.

Chez nous à l'ouest, au moment même où la lutte entre parlers *thiois* et parlers *walois* se pétrifie le long d'une frontière linguistique, passant par le cœur de l'ancien patrimoine territorial des Carolingiens, Sigefroi, comte mosellan, jette les fondements d'un territoire féodal bilingue qui enjambrera désormais non seulement la frontière administrative séparant Haute et Basse Lotharingie, mais aussi la frontière linguistique séparant la *romance terre* des pays allemands.

Voilà les bases historiques et linguistiques lointaines du dualisme de notre caractère national qu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, à l'aube d'une pénible renaissance de l'Occident, notre patois continue de refléter. Manquerions-nous de mesure en croyant qu'avec le sens du tangible que nous ont légué nos ancêtres campagnards, il est la modeste préfiguration d'une partie essentielle de ce que pourrait être l'Europe de demain?

En tout cas, nous trouvons dans nos patois la préfiguration de notre bilinguisme culturel contemporain — et les quelques exemples sommairement développés montrent assez que depuis 1839, date du renouveau de notre indépendance, l'évolution de nos patois se fait en fonction de ce bilinguisme et le réclame même, plus impérieusement de décade en décade — en dépit de ses inconvénients évidents. Cela est si vrai qu'à l'heure où nous sommes, s'atteler dans un élan de chauvinisme linguistique à la tâche — théoriquement possible — de faire de notre patois notre unique langue littéraire, administrative, scolaire, ce serait à l'encontre d'une évolution rapide, vieille d'un siècle au moins.

Quelles seraient les étapes de cette tâche nationale surhumaine? Tous nous devrions commencer par apprendre le parler des Luxembourgeois de 1815, non seulement leur vocabulaire et leur idiomatisme, mais encore leur morphologie et surtout leur syntaxe — pour en récupérer une. Ce serait déjà assez compliqué, mais le reste le serait bien davantage, puisque nous devrions insuffler une vie réelle à ce parler vieillot en nous forçant à ne penser qu'en lui en toutes circonstances, tout en ayant soin de refaire en moins d'une génération toutes les acquisitions que l'humanité a faites depuis, en tous les domaines... acquisitions qu'au moins cinq générations d'ancêtres ont omis de faire pour nous, dans le domaine linguistique bien entendu. Vous devinez facilement combien les essais périodiques — bien intentionnés, certes — de forger un mot luxembourgeois appelé à remplacer utilement un emprunt comme p. ex. *Avion* ou *Aspirateur*, en dépit des difficultés notoires qu'ils présentent déjà, sont éloignés encore de la périphérie du vrai problème.

L'exemple du néerlandais, patois bas-allemand devenu une langue de portée mondiale, qu'on entend souvent invoquer chez nous, pour nous faire courage, ne prouve absolument rien, sinon le contraire de ce qu'il devrait prouver. Le grand linguiste allemand THEODOR FRINGS n'a pas eu peur, en 1943, d'affirmer et de prouver — devant l'Académie de Saxe — que le néerlandais est une langue plus ancienne que l'allemand lui-même: résultat d'efforts conscients et coordonnés dépensés par tout un peuple dès 1200. Les Néerlandais traduisent en effet les Evangiles en leur langue au XIII<sup>e</sup> siècle — 250 ans avant Luther et Olivetan — et au XIII<sup>e</sup> siècle également ils écrivent leur épopée *Van den Vos Reinaerde* — 600 ans exactement avant Rodange. Grâce à cette épopée la Flandre entre dans la littérature mondiale au moment même qu'elle s'ouvre le commerce mondial<sup>35</sup>). Si nous avons toutes les raisons d'être fiers de notre *Renert* national, nous n'allons pas pourtant lui réclamer une place parmi les chefs-d'œuvre de la littérature mondiale.

Et c'est à cette échelle qu'il nous faut mesurer toutes les possibilités linguistiques de notre patois.

S'il devait un jour nous inspirer de sérieuses velléités d'autarcie linguistique — il ferait de nous les plus bornés des séparatistes de l'Occident. Mais s'il continue modestement à être de tous nos parlars notre parler le plus intime, tout en nous permettant, tout en nous forçant d'ouvrir largement nos fenêtres au grand vent de deux langues mondiales, il fait de nous des Européens véritables: et il n'en mourra pas — ni ceux surtout qui le parlent.

## NOTES

- 1) MAURICE GRAMMONT, *Essai de psychologie linguistique*, Delagrave, 1950.
- 2) ANDRÉ LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la Philosophie*, Article: Langue.
- 3) JEAN MAROUZEAU, *Lexique de la terminologie linguistique*, Philosophie, Article: Langage.
- 4) ROBERT BRUCH, *Aspects linguistiques de la solitude du poète*, *Bulletin linguistique et ethnologique* 3, Luxembourg, 1954, p. 1 suiv.
- 5) WILLY GÖRGEN.
- 6) AUGUSTE LIESCH.
- 7) J.-F. GANGLER, *Lexicon der Luxemburger Umgangssprache, wie sie in und um Luxemburg gesprochen wird*, Luxembourg, 1847; JOSEPH HESS, *Centenaire du premier lexique du parler luxembourgeois*, *Annuaire 1947 de la Section de ling., de folk. et de top. de l'Institut Grand-Ducal*, p. 8-9.
- 8) MICHEL RODANGE, *Dem Grow Sigfrid seng Goldkuommer*, édité en 1929 par N. WELTER, texte p. 61, note p. 117.
- 9) MICHEL RODANGE, *Gesammeltes aus dem Nachlaß des Dichters*, édité par Lux. Lehrerverband, Luxembourg, 1929.
- 10) RHEIN. WB. II/512 (Fixfeuer); FRITZ HÖNIG, *Wb. der Kölner Ma.* 1952, p. 70 (Fixföör); FRIEDRICH SCHÖN, *Wb. der Ma. des Saarbrücker Landes* 1922, p. 49 (Fixhelzje); M. F. FOLLMANN, *Wb. der dt.-lothr. Maa.* 1909, p. 164 (Fixfir); MARTIN et LIENHART, *Wb. der els. Maa. I.* 1898, p. 133 (Fixfür).
- 11) RHEIN. WB. IV/1225.
- 12) HAUST et LEGROS, *Dictionnaire français-liégeois*, p. 201, article: face.
- 13) MARTIN et LIENHART, *Els. Wb./459*.
- 14) A Echternach on préfère « Fräimark » à ces synonymes (ISIDORE COMES, *Idiomatik der Echt. Ma.*, sub « Keep »).
- 15) TONY BOURG dans *Les Cahiers Luxembourgeois* 1951, p. 166, commentant les premiers fascicules du nouveau dictionnaire luxembourgeois.
- 16) RENERT X, note 3 des commentaires afférents de JOSEPH TOCKERT: *Ein Hieb auf die Zwispältigkeit der politischen Gesinnung im luxemburgischen Wesen, die in den meisten Fällen in glattem Utilitarismus endet*.
- 17) HERMANN PAUL, *Dt. Grammatik IV*, § 470, p. 283.
- 18) HERMANN PAUL, *ibidem*, § 324, p. 81.
- 19) NICOLAS RIES, *Essai d'une psychologie du peuple luxembourgeois*, Diekirch, 1911; *Le peuple luxembourgeois* (2<sup>e</sup> éd.), Diekirch, 1920.
- 20) ERNEST LUDOVICY, *Notes sur le bilinguisme*, *Revue de psychologie des peuples* 1954, p. 152 suiv., note bibliographique p. 163.
- 21) LE LUXEMBOURG, *Livre du Centenaire* 1948, p. 263-264.
- 22) RHEIN. WB. I/868 (Bonjour); II/714 (Fotell); V/696 (Madamm); V/1094 (merssi); VI/510 (Paraplü).
- 23) THEODOR FRINGS, *Germania Romana*, Halle, 1932.
- 24) ERNOUT et MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 3<sup>e</sup> éd., 1951, p. 99.
- 25) En allemand: die finite Verbform.
- 26) MAURICE GREVISSE, *Le Bon Usage*, § 186.
- 27) WALTHER VON WARTBURG, *Evolution et structure de la langue française*, 3<sup>e</sup> éd., p. 105.
- 28) ERYCIUS PUTEANUS, *Epistolae Atticae, praef.: In rerum tempestate quieti, in obsequio constantes, Deo et Regi cari. Stetistis inconcussi, et cum tuti non essetis, tamen securi. Rupes in locis illis vidimus, in pectoribus illis intelleximus.* (Cité d'après JOSEPH MEYERS, *Einführung in die Luxemburger Geschichte* 1945, p. 66.)
- 29) BRUNOT et BRUNEAU, *Précis de grammaire historique de la langue française*, 4<sup>e</sup> éd., 1956: « D'une façon générale le verbe est le centre de la phrase, et l'action marquée par le verbe semble avoir, en ancien-français, une valeur prédominante. En moyen-français, la langue devient abstraite, le nom gagne en importance » (§ 624, p. 489).
- 30) *Témoignages afférents réunis dans: ROBERT BRUCH, Grundlegung einer Geschichte des Luxemburgischen I*, p. 7; les évolutions phonétiques sommairement décrites dans ce chapitre VI y sont traitées en détail, surtout dans la partie III.
- 31) *Festschrift Nikolaus Welter* 1946, p. 12. Par contre: JOSEPH TOCKERT, *Annuaire de la Soc. de ling.* 1927, p. 52-54.
- 32) BRUNOT et BRUNEAU, *op. cit.*, § 34, p. 36.
- 33) ALF 213, 348.
- 34) *Programme de l'Athénée*, 1913-1914, p. 7.
- 35) THEODOR FRINGS, *Die Stellung der Niederlande im Aufbau des Germanischen*, Halle, 1944, p. 7-8.

## Nouvelles diverses

### *Congrès sur les problèmes sociaux et religieux.*

Du 5 au 8 janvier 1957 a eu lieu à Luxembourg un congrès international sur les problèmes sociaux et religieux découlant du développement de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le congrès fut organisé par l'Institut International Catholique de Recherches Socio-Eclésiastiques de Genève (I. C. A. R. E. S.), en collaboration avec la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (C. I. C. M.) de Genève, et la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (C. I. S. C.) de Bruxelles, avec l'assistance technique de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Outre les représentants des six pays de la C. E. C. A., le Royaume-Uni, l'Autriche et la Suisse avaient envoyé leurs délégués à ce congrès qui réunissait 150 participants. Les travaux du congrès furent présidés par M. le Professeur G. Zeegers, Directeur général de l'I. C. A. R. E. S., assisté du Professeur J. Labbens, de Lyon, et le R. P. Dr L. Grond, de Genève.

Au cours de la séance inaugurale, qui eut lieu le 5 janvier en présence de S. A. R. le Prince Charles, des allocutions furent prononcées par le Professeur G. Zeegers, M. Robert Schuman, ancien Président du Conseil des Ministres français, M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences, et par M. Paul Finet, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A.

Au cours des séances plénières, le congrès a entendu un exposé du Professeur Michels, de l'Université Municipale d'Amsterdam, sur: «L'automatisation industrielle, peut-elle contribuer au développement de la personnalité humaine?»; du Professeur Dr A. Albrechts, de la Faculté Catholique des Sciences Economiques Tilburg, ancien Ministre, sur les aspects économiques du développement de la C. E. C. A.; de M. Stark, Président de la C. I. C. M., sur le problème des travailleurs migrants; de M. P. de Boer, du Bureau de la C. E. C. A., sur la politique sociale et socio-culturelle de la C. E. C. A.; du Professeur Dr W. Brepohl, de la Faculté des Sciences sociales de Munster, sur les questions de l'intégration des immigrants dans les pays de la C. E. C. A.; de M. J. Triem, Directeur des Services du Travail et des Affaires Sociales à Kohlscheid, sur les mouvements de main-d'œuvre dans les charbonnages, et du Professeur G. Zeegers, sur les aspects sociaux et religieux du développement de la C. E. C. A.

A l'issue des travaux, le congrès adopta diverses résolutions préparées par des groupes de travail qui avaient étudié les normes relatives à l'adaptation des immigrants au milieu social; les besoins et les réserves de la main-d'œuvre;

les problèmes relatifs à la structure spatiale des bassins houilliers; la structure religieuse des bassins miniers et leur équipement socio-religieux; les besoins socio-culturels; les prévisions socio-sanitaires; les problèmes d'adaptation des individus et des groupes ainsi que la recherche et le planning.

\*

### *Réunion des partis démocrates-chrétiens de Benelux à Luxembourg.*

Des délégations du Parti Catholique Populaire des Pays-Bas, du Parti Social Chrétien belge et du Parti Chrétien Social luxembourgeois, conduites par les présidents des partis respectifs, se sont réunies le 14 janvier 1957 à Luxembourg sous la présidence de M. Emile Reuter, président du Parti Chrétien Social luxembourgeois.

Les trois délégations ont examiné la situation politique dans chacun des pays et confronté les points de vue respectifs tant en ce qui concerne les problèmes de politique intérieure qu'en ce qui concerne les problèmes de politique européenne.

Elles ont pu constater l'unité de vue des trois partis sociaux-chrétiens quant à l'action à poursuivre pendant l'année 1957.

\*

### *Congrès socialiste à Luxembourg.*

A Luxembourg a eu lieu, les 25 et 26 janvier 1957, un congrès des partis socialistes des pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Ce congrès avait pour but de fixer la position générale des partis socialistes à l'égard des importants problèmes découlant de la C. E. C. A. et notamment les questions institutionnelles, économiques et sociales soulevées par la prochaine création du Marché Commun et de l'Euratom.

A ce congrès prirent part les membres du groupe socialiste de l'Assemblée Commune de la C. E. C. A. ainsi que des représentants du parti ouvrier néerlandais, du parti social démocrate d'Allemagne fédérale, du parti socialiste français (S. F. I. O.), du parti socialiste belge (P. S. B.), du parti socialiste italien et du parti socialiste luxembourgeois. On remarquait en outre, à titre d'observateurs, M. John Edwards, du Labour Party de Grande-Bretagne, un représentant de l'Internationale Socialiste, un représentant du parti socialiste d'Autriche et un représentant du Comité des 21 de la Confédération Internationale des syndicats libres, dont M. Antoine Krier, Député-Maire d'Esch-sur-Alzette, est le Vice-Président.

Les travaux étaient placés sous la présidence de M. Paul Wilwertz, Président du parti socia-

liste luxembourgeois, qui avait à ses côtés M. Henri Fayat, Président du groupe socialiste de l'Assemblée Commune de la C. E. C. A.

Le discours inaugural fut prononcé par M. Paul Wilwertz, en sa qualité de Président du Congrès.

Les travaux du congrès furent clôturés le 26 janvier après l'adoption unanime de deux résolutions résumant l'objet des travaux et constatant l'attitude commune des partis socialistes des six pays à l'égard des problèmes découlant de la C. E. C. A.

\*

#### *La Confédération Internationale des Cadres Fonctionnaires à Luxembourg.*

Le 19 janvier 1957, la Confédération Internationale des Cadres Fonctionnaires (C. I. C. F.) a tenu ses assises annuelles à Luxembourg sous la présidence de M. Puverel. Rappelons que la C. I. C. F. a été créée à Luxembourg il y a deux ans.

Après la séance du Bureau exécutif tenue le matin, le Comité-Directeur s'était réuni en séance plénière l'après-midi en présence des délégations des organisations suivantes: la Fédération générale des Cadres Fonctionnaires de France; l'Ambtenarencentrum des Pays-Bas; le Cartel des Syndicats indépendants des Services publics de Belgique; la Confederazione Dirigenti Statali d'Italie; le Deutscher Beamtenbund de la République Fédérale d'Allemagne et l'Association générale des Fonctionnaires de l'Etat et des Services publics de Luxembourg.

Dans une résolution adoptée à l'issue de la réunion, le Comité-Directeur s'est félicité de l'expansion du caractère représentatif de la C. I. C. F. qui s'est traduite récemment encore par l'octroi d'une représentation consultative auprès de l'Organisation Internationale du Travail (O. I. T.) et des Commissions compétentes.

S'intéressant à tous les problèmes internationaux économiques et sociaux, l'Assemblée a décidé de promouvoir son action auprès de tous les organismes mondiaux compétents ou intéressés par ces questions.

Constatant par ailleurs que la situation des fonctionnaires est en nette régression dans chaque pays représenté, la C. I. C. F. affirme sa volonté formelle de poursuivre son action en vue d'améliorer le standing général des agents de la Fonction Publique.

A cette fin, elle décide de poursuivre l'étude comparative des régimes propres à chaque pays membre, en vue de déterminer les règles de son action.

A l'occasion de cette réunion, l'Association luxembourgeoise des Fonctionnaires de l'Etat avait offert aux délégués de la C. I. C. F. un banquet qui fut présidé par M. Pierre Werner, Ministre des Finances. Mentionnons encore que, le 20 janvier, la Municipalité de Luxembourg

avait officiellement reçu le Comité-Directeur de la Confédération Internationale des Cadres Fonctionnaires.

\*

#### *Semaine Benelux à Gand.*

A Gand a eu lieu, du 12 au 20 janvier 1957, une Semaine Benelux organisée par le Comité Benelux de Gand, en collaboration avec le cercle universitaire «Diplomatica».

Parmi les nombreuses manifestations, qui se déroulèrent au cours de cette Semaine, il faut signaler l'ouverture d'une exposition de peintures et de sculptures d'artistes de La Haye, d'une exposition d'œuvres de nombreux écrivains des trois pays de Benelux, d'une exposition de souvenirs historiques se rapportant à ces trois pays, une conférence de M. Van Houtte, ancien Premier Ministre belge, sur «La signification de Benelux au point de vue européen», des concerts et des rencontres sportives entre étudiants des trois pays et une réunion des représentants des classes moyennes de Benelux.

\*

Le 7 janvier 1957, les présidents des Conseils de la Convention douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise se sont réunis à Bruxelles sous la présidence du Baron Snoy et d'Opuers, Secrétaire Général au Ministère belge des Affaires Economiques.

A l'ordre du jour figuraient les questions relatives au traité de l'Union économique et à la politique commerciale commune.

\*

#### *Conférence communale européenne.*

Du 12 au 14 janvier 1957 a eu lieu à Strasbourg la première Conférence européenne des pouvoirs locaux. Les délégations des différents pays comprenaient le même nombre de membres que celles de l'Assemblée consultative de l'Europe. Le Grand-Duché était représenté par l'Association des villes et communes luxembourgeoises, section luxembourgeoise du Conseil des Communes de l'Europe. Les délégués étaient MM. Emile Hamilius, Bourgmestre de Luxembourg, Henry Cravatte, Bourgmestre de Diekirch, et Jean Linster, Bourgmestre de Mondorf.

\*

#### *Assemblée extraordinaire de l'Association des Journalistes luxembourgeois.*

L'Association des Journalistes luxembourgeois s'est réunie le 3 janvier 1957 en assemblée extraordinaire. Après l'admission de plusieurs nouveaux membres, la majorité du comité a soumis au vote une motion, qui a été admise à l'unanimité, à moins les voix des journalistes communistes. Voici le texte de cette motion: «Les journalistes luxembourgeois, réunis en assemblée extraordinaire le 3 janvier 1957, con-

damnent vivement les méthodes brutales de répression employées par les dirigeants des régimes totalitaires de Hongrie et d'U. R. S. S. contre le peuple hongrois qui s'est soulevé courageusement contre l'oppression communiste, afin de recouvrer ses libertés fondamentales. — Ils sont indignés de la façon dont la liberté de la presse est jugulée par le gouvernement de Budapest. — Ils expriment leur sympathie et leur admiration au peuple hongrois et forment le vœu ardent que cette lutte aboutisse au cours de l'année 1957 au rétablissement de la paix, du droit et de la justice en Hongrie.»

\*

#### *Constitution de la Société Internationale de la Moselle.*

Le deuxième chapitre de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg, la République Fédérale d'Allemagne et la République Française au sujet de la canalisation de la Moselle, qui fut signée à Luxembourg le 27 octobre 1956, prévoit la création d'une Société Internationale de la Moselle, à laquelle sera confié le financement des travaux en vue de rendre accessible aux bateaux de 1.500 tonnes le cours de la Moselle entre Thionville et Coblenze, soit sur une longueur de 270 km, dont 37,3 km de rive luxembourgeoise.

Au cours d'une cérémonie qui se déroula à Trèves, le 29 janvier 1957, l'acte notarié de la Société Internationale de la Moselle fut signé par les représentants des trois pays intéressés, à savoir: pour la République Fédérale d'Allemagne par le Dr Schiller, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministère fédéral des Transports, pour la République Française par M. Jordan, Ministre plénipotentiaire, et pour le Grand-Duché de Luxembourg par M. Pierre Majerus, Ambassadeur du Luxembourg à Bonn.

Rappelons que la Société est une société à responsabilité limitée de droit allemand. Son capital social s'élèvera à 102 millions de DM, dont 50 millions seront apportés par des associés allemands, 50 millions par les associés français et 2 millions par les associés luxembourgeois.

La gérance de la Société est confiée à un gérant allemand et un gérant français. Le Conseil de surveillance de la Société élit chaque année dans son sein un Président et deux Vice-Présidents, lesquels seront de nationalité différente et alternativement, chaque année, Français et Allemand. Le second Vice-Président sera Luxembourgeois.

Le Gouvernement fédéral a désigné comme gérant le Baron von dem Bussche-Haddenhausen. Du côté français, M. Fernand Chanrion a été nommé gérant de la Société. Les deux membres luxembourgeois du Conseil de surveillance sont MM. Antoine Wehenkel, Ingénieur en chef auprès des Chemins de Fer luxembourgeois, et Georges Heisbourg, Conseiller de Légation.

A la suite de la signature de l'acte de constitution, le Conseil de surveillance s'est réuni pour sa première session, au cours de laquelle le Dr Seiermann, Directeur ministériel au Ministère fédéral des Transports, a été élu Président de la Société Internationale de la Moselle. M. Peltier, Directeur des Ports Maritimes et des Voies Navigables au Ministère français des Transports, a été élu Vice-Président, tandis que M. Antoine Wehenkel a été désigné second Vice-Président.

Rappelons que les Etats contractants se consulteront au plus tard lors de l'ouverture de la Moselle à la grande navigation entre Thionville et Coblenze, pour déterminer les modifications qui doivent être apportées à la Société après l'achèvement des travaux.

\*

Le 31 janvier 1957 eut lieu à Luxembourg une réunion des membres du bureau de l'Association internationale de la presse sportive.

Parmi ces membres figuraient M. Victor Boin (Belgique), Président d'honneur; M. Henri Schillin (Suisse), Président de l'Association; M. Val-sangiaco (Italie); M. Van Efkelen (Belgique); M. Wagner (République Fédérale d'Allemagne); M. Roghi (Italie); M. Jean Kies (Luxembourg) remplaçant M. Emile Gœbel; M. Ehinger (Suisse) et M. Cattaer (Pays-Bas).

Au cours de la séance d'ouverture, les membres du bureau de l'Association internationale de la presse sportive furent salués par M. Victor Bodson, Ministre de l'Education Physique et des Sports, qui offrit également une réception en leur honneur dans la grande salle de l'ancienne crèche à Luxembourg.

Rappelons qu'au cours de cette réception M. le Ministre Victor Bodson a remis à M. Emile Gœbel, Président de l'Association des Journalistes sportifs luxembourgeois, la Médaille du Mérite sportif en or.

\*

#### *Pas de concentration uranifère exploitable au Grand-Duché.*

Au cours du mois de janvier, l'Association luxembourgeoise pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique a rendu public un rapport sur les travaux de recherche et de détection qu'elle a entrepris au Grand-Duché en 1954 et 1955 en collaboration avec un professeur d'université. Ces travaux ont confirmé l'absence de concentration uranifère exploitable au Grand-Duché.

Le rapport se termine par la conclusion suivante: «Les recherches rapides exécutées sur les formations primaires et secondaires du Grand-Duché n'ont permis de relever que de faibles anomalies de radioactivité.»

L'absence de gîtes uranifères au Grand-Duché avait déjà été constatée par le célèbre géologue luxembourgeois M. Michel Lucius.

## Nouvelles de la Cour

Le 4 janvier 1957, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience le Wing Commander W. F. Cameron, Attaché naval, militaire et de l'air du Canada.

\*

Le 5 janvier 1957, à l'occasion de l'anniversaire de naissance de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, des listes d'inscription étaient déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

\*

Le 7 janvier 1957, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience S. Exc. M. Malcolm Siborne Henderson, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, qui Lui a présenté le Group Captain J. S. Adams, Attaché de l'Air.

\*

Le 11 janvier 1957, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Hugo Gouthier de Oliveira Gondim, Ambassadeur du Brésil, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

\*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. R. Wiwoho Purbohadidjojo, Ministre de la République d'Indonésie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

\*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Hans Fürler, Président de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

\*

Le 23 janvier, à l'occasion de l'anniversaire de naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, des listes d'inscription étaient déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

\*

Le 30 janvier 1957, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. le Jonkheer Eduard Teixeira de Mattos, Ambassadeur de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

## Le Mois en Luxembourg (mois de janvier)

1<sup>er</sup> janvier: A l'Ordinariat épiscopal, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, reçoit à l'occasion du Nouvel An des membres du clergé de la Capitale, conduits par Mgr. Dr Jean Hengen, Vicaire général.

3 janvier: L'Association des Journalistes Luxembourgeois, présidée par M. Marcel Fischbach, se réunit en assemblée générale extraordinaire.

5 janvier: Tout le pays commémore l'anniversaire de naissance de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean.

A Luxembourg débute un congrès sur les problèmes sociaux et religieux qui se dégagent du développement de la C. E. C. A.

Les cinq troupes scouts de la Ville d'Esch-sur-Alzette fêtent l'anniversaire de naissance de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Chef-scout du Luxembourg, par une soirée patriotique organisée au Home Saint-Joseph.

A la Galerie Beffa à Luxembourg, vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste peintre luxembourgeois Max Ersfeld.

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas Karsenty présentent « Pygmalion », le chef-d'œuvre de Bernard Shaw dans l'adaptation de Claude-André Puget.

A l'Hôtel de Ville de Luxembourg, la Municipalité de la Capitale ouvre une exposition de la collection que lui avait léguée Jean-Pierre Pescatore, né à Luxembourg le 10 mars 1790, mort à Paris le 9 décembre 1856. Cette collection comprend des tableaux, des sculptures, des gravures, des pastels, des lithographies, etc.

6 janvier: Au Casino Syndical de Bonnevoie, l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg organise une soirée de chansons.

A Luxembourg, la Ligue luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945 tient son assemblée générale annuelle.

La Fédération Nationale des Cheminots et Ouvriers des Transports Luxembourgeois tient au Casino Syndical de Bonnevoie sa conférence des comités annuelle avec élection des membres du Conseil fédéral et du Collège de surveillance pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1957 au 31 décembre 1959.

- 7 janvier: La Société des Naturalistes Luxembourgeois tient son assemblée générale, annuelle sous la présidence de M. Marcel Heuertz, Professeur, Conservateur au Musée d'Etat.
- Au Théâtre Municipal de Luxembourg débute les équilibristes et jongleurs du Cirque de Pékin dans leurs prodigieuses présentations.
- 8 janvier: La Direction de la Loterie Nationale présente au Casino Syndical de Bonnevoie le tirage de sa 1<sup>re</sup> tranche 1957.
- 10 janvier: La célèbre cantatrice Mado Robin, de l'Opéra de Paris, chante à un concert de gala donné par le grand orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction de M. Henri Pensis, à la salle des fêtes de l'École Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette.
- 11 janvier: La Compagnie Pierre Barthélémy présente au Théâtre Municipal un spectacle lyrique: «L'Opéra de Poche», composé de «Le Téléphone», opéra-bouffe en 1 acte de G.-C. Menotti, et de «Le Ventriloque», comédie lyrique en 1 acte de Landowski.
- 13 janvier: A la Chambre des Métiers à Luxembourg, en présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean, de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, et de nombreux dirigeants du monde artisanal se déroule la traditionnelle cérémonie de la remise des diplômes de maîtrise reconnus à environ 300 jeunes artisans.
- 14 janvier: Les «Amis de la Musique» organisent au Théâtre Municipal de Luxembourg un récital de piano avec le concours de l'artiste hongrois Andor Foldes.
- Afin d'entamer l'organisation générale des festivités prévues pour le Cinquantenaire de la Ville de Differdange qui doit être célébré en 1957, M. Pierre Gansen, Député-Maire de la Ville jubilaire, convoque en une conférence les délégués des sociétés, associations et groupements de la commune de Differdange.
- 15 janvier: A la tribune de l'Université Populaire Catholique, M. Louis Massignon, Professeur au Collège de France, parle de Charles de Foucauld devant l'Islam au Sahara.
- Au cours d'une soirée organisée par l'Amicale des deux Lycées d'Esch-sur-Alzette, M. René Weiss, Professeur, fait une causerie sur le sujet: «La Plongée sous-marine, sa technique et ses réalisations».
- Au Casino de Luxembourg, l'American Society organise une soirée de films culturels américains.
- 16 janvier: A la tribune du Centre Culturel et d'Education Populaire de la Ville de Luxembourg, M. Robert Bruch, Professeur, Secrétaire de la Commission du nouveau Dictionnaire luxembourgeois, fait une causerie sur «Notre caractère et notre parler».
- A la tribune des «Amis de l'Histoire», M. Alphonse Sprunck, Professeur, Directeur de la Bibliothèque Nationale, fait en l'Hôtel des Terres-Rouges, Boulevard Roosevelt, une conférence sur «Le Duché de Luxembourg pendant les guerres du 18<sup>e</sup> siècle».
- 17 janvier: L'Union des Pilotes Luxembourgeois procède, en présence de M. Victor Bodson, Ministre des Transports, et de M. Léon Hamus, Commissaire Général aux Sports, à la remise de trophées et de prix à ses membres méritants. Au cours de la cérémonie, M. le Ministre Victor Bodson reçoit l'insigne de Pilote d'Honneur de l'U. P. L.
- Au Cinéma Marivaux à Luxembourg, en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et le Prince et de nombreuses personnalités, dont Mgr. l'Evêque Léon Lommel, M. le Ministre Pierre Werner, de plusieurs membres du Corps diplomatique, de M. le Ministre Dr. H. Bobleter, Chef de la délégation autrichienne près la C. E. C. A., le Comité National Pro-Mozart, dont la présidence est assumée par M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, organise une soirée au cours de laquelle est présenté le film autrichien «Mozart».
- 19 janvier: Sur invitation de l'association «Les Amis de la Grèce», M. Charles Delvoye, Professeur d'archéologie classique à l'Université Libre de Bruxelles, fait en la salle des fêtes de l'Athénée une conférence sur «Les Monuments Byzantins de Grèce».
- A la Chambre des Métiers, le Dr. H. Frieling, Directeur de l'Institut Allemand pour la Psychologie des Couleurs, fait une conférence sur le sujet: «La psychologie des couleurs et leur application pratique».
- Sur les antennes de Radio-Luxembourg, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, commémore le X<sup>e</sup> anniversaire de la mort de son prédécesseur, feu le Ministre Pierre Krier.
- Le Comité International du Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe se réunit à Luxembourg sous la présidence du délégué français, M. André Philip.
- Au rez-de-chaussée de l'immeuble sis Boulevard Royal 45 a à Luxembourg, la société de navigation aérienne hollandaise K. L. M. ouvre les locaux de son siège régional.
- A Luxembourg, la Confédération Internationale des Cadres Fonctionnaires (C.I.C.F.) tient sa seconde assemblée générale, à laquelle participent des délégués français, allemands, belges, hollandais, italiens et luxembourgeois.

20 janvier: En la salle des conférences du Ministère de l'Education Physique et des Sports, S. A. R. le Grand-Duc héritier Jean remet, en présence de M. Victor Bodson, Ministre de l'Education Physique et des Sports, de M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, Président du Comité Olympique Luxembourgeois, de M. Léon Hamus, Commissaire Général aux Sports, ainsi que des Membres du Conseil Supérieur d'Education Physique, la Médaille du Mérite sportif à un certain nombre de sportifs et de dirigeants de clubs ou de fédérations s'occupant de sport.

21 janvier: Dans le cadre des conférences de « Exploration du Monde », les « Amitiés Françaises » d'Esch-sur-Alzette organisent en la salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle de l'Etat une conférence faite par l'explorateur René Ferlet et le cinéaste Georges Strouvé sur « L'étrange et fascinant Mexique ». La même conférence aura lieu quelques jours plus tard à Luxembourg.

Au Carrefour, les « Amitiés Françaises » organisent une conférence faite par l'Abbé Glory sur le thème: « Les Merveilles de la Grotte-Temple de Lascaux ».

23 janvier: Avec une ferveur patriotique et dans un enthousiasme général, les Luxembourgeois fêtent l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte.

En football international, le Luxembourg remporte deux succès contre les Pays-Bas grâce à la victoire de l'équipe nationale de l'Armée par 4:3 buts et celle de la LASEL par le score 2:0 buts.

24 janvier: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'ensemble de l'Opéra de Cologne présente « Der Wildschütz », opéra de Albert Lortzing.

25 janvier: L'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique (A. L. U. P. A.) invite à une conférence que fait M. L. Bugnard, Directeur de l'Institut National d'Hygiène de France, sur le sujet: « Les Dangers des Radiations Ionisantes dans leurs Utilisations Pacifiques - La Prévention et la Protection ». Cette conférence a lieu en la grande salle du Casino de Luxembourg.

Sous la présidence de M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, Président du Parti Socialiste Luxembourgeois, se réunit à

Luxembourg la Conférence des partis socialistes des pays membres de la C. E. C. A.

26 janvier: « L'emploi du béton précontraint dans la construction des barrages et ouvrages hydroélectriques », tel est le sujet que traite M. Marcel Mary, Contrôleur général de l'Equipement à l'Electricité de France, au cours d'une conférence organisée à la salle de réunion de l'ARBED sous les auspices de l'Association des Ingénieurs et Industriels Luxembourgeois.

L'Administration des P. T. T. inaugure à Grevenmacher le nouveau central téléphonique du secteur de Wecker qui permet le raccordement de 1.000 abonnés au réseau téléphonique automatique.

27 janvier: A Luxembourg, comme dans beaucoup d'autres pays du monde entier, est commémorée la « IV<sup>e</sup> Journée Mondiale des Lépreux » et des quêtes sont faites à l'intention de l'œuvre du Comte Raoul Follereau.

La Société Arboricole et Horticole du Grand-Duché tient son assemblée générale à Steinsel dans la salle des fêtes de la nouvelle école primaire.

30 janvier: « Scotland-Luxembourg », tel est le titre d'une soirée qui est organisée au Casino de Luxembourg par la British-Luxembourg Society avec le concours du groupe folklorique luxembourgeois « Ucht ». Le programme comporte des danses folkloriques, des projections lumineuses et plusieurs exposés.

31 janvier: Par un concert de gala dédié à l'œuvre de Mozart et auquel le grand orchestre de Radio-Luxembourg et le flûtiste français Jean-Pierre Rampal prêtent leur concours, le Comité National Pro-Mozart clôture son activité entamée à l'occasion du bicentenaire de naissance du compositeur autrichien. Au programme figurent la symphonie « Jupiter » et le concert pour flûte et orchestre en ré majeur N° 2 (K. V. 314). Après le concert, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat et Président du Comité National Pro-Mozart, remet à M. le Ministre Dr H. Bobleter, Chef de la Délégation autrichienne près la C. E. C. A., les fonds réunis et destinés à la Fondation internationale « Mozarteum » à Salzbourg qui se propose de réaliser une nouvelle édition de l'œuvre de W. A. Mozart.

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME  
LUXEMBOURG